



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

Représentants de l'administration

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président de l'université

Collège A dit «des Professeurs des universités» :

Mme BERGÈS KARINE

M. GILBERT Simon

Mme LANGLOIS Valérie

M. MOHAMMED Samer

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit «des autres enseignants» :

M. ALIX Sébastien-Akira

M. BARBOT Benoît

Mme CHEVALIER Vèrène

Mme GOFFIN Angélique

Mme GUILLIN Amélie

M. LEVREL Lucas

M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

Mme FLEURY Murielle

M. LACHENY Claude (parti après le BR)

M. VALLÉE Benoît

Collège dit «des usagers» :

Mme CHAUMON Mathilde (partie après point RH)

Mme NGUYEN Caroline

Collège dit «des personnalités extérieures» :

Mme HACHMI Frédérique

M. PLANCHON Thomas (parti à 12h13 avant BR)

M. DARRIBÈRE Jérôme (parti à 12h34 avant les points non soumis)

Mme LENOBLE Valéry

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit «des Professeurs des universités» :

Mme GARRIGUE–ANTAR (procuration donnée à Mme BERGÈS)

M. GRIMA François (procuration donnée à Mme BERGÈS)

Collège dit «des usagers »

M. H'LIMI Elias (procuration donnée à Mme COSTES)

M. TAURAND–WARTELLE Clément (procuration donnée à Mme CHAUMONT)

Collège dit «des personnalités extérieures» :

Mme BEAULNES–SERENI Nathalie (procuration donnée à M. DUBOIS–RANDÉ)

M. HEBBRECHT Thierry (procuration donnée à M. DUBOIS–RANDÉ)

Mme MATTEI Sarah (procuration donnée à Mme NGUYEN)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme AKKARI Suzanne, Représentant du Recteur de la région académique d'Ile-de-France, Chancelier des universités

M. ALDHUY, VP Patrimoine, Campus et Développement Durable

M. BERNARDINO Amilcar, VP CA

Mme CASTELAIN Marion, Directrice adjointe en charge des personnels enseignants, enseignants–chercheurs et vacataires

M. CHELGHOUM Lounès, Directeur de l'IUT Sénart–Fontainebleau

Mme DACOSTA Hélène, Directrice de la direction des affaires financières (DAF)

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'ÉPISEN

Mme DUROU Hélène, Agent comptable

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice adjointe de la DAJG

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil–Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS–STAPS

Mme GARAPON Marie, Directrice Générale des Services (DGS)

Mme GAUCHER Andréa, Vice–Présidente Étudiante (VPE)

Mme MOULIN Aline, Directrice de la direction des ressources humaines (DRH)

Mme RENAUT Sophie, Administratrice provisoire de l'INSPÉ

Mme RUBENS Lolita, VP Responsabilité sociétale de l'université

Mme ROUSTANT Virginie, Directrice de la communication

M. REY Julien, DGSA Formation – Formation recherche

Mme GROS Karine, Chargée de mission, Vice-Présidente Politique Handicap

M. PONCIN Marc, Directeur de la direction de la formation professionnelle (DIFPRO)

Mme LAGUILLIEZ Véronique, CD 77

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	7
1.1 Point d'information du Président de l'université	7
1.2 Élection à la Vice-Présidence Politique Handicap.....	11
1.3 Approbation du Schéma directeur du Développement Durable – Responsabilité Sociétale (DDRS).....	20
1.4 Point d'information Patrimoine : Grands Travaux en cours.....	34
1.5 Approbation des procès-verbaux en date des séances du 02 juin 2024 et du 05 juillet 2024	45
Points soumis à discussion	46
1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	46
1.1 Approbation du budget rectificatif au budget 2024	46
1.2 Approbation du périmètre des « recettes fléchées »	68
2. RESSOURCES HUMAINES	69
2.1 Approbation de la réévaluation du taux horaire de rémunération des contractuels étudiants.....	69
Points non soumis à discussion	71
1. VIE INSTITUTIONNELLE.....	71
1.2 Approbation de l'Autorisation donnée au Recteur-Chancelier des universités de Paris, en application de l'article D 762-8 du Code de l'éducation, d'initier une action judiciaire devant le Tribunal Judiciaire de Paris en révision des charges et conditions grevant la donation du 10 novembre 1953 aux termes de laquelle les consorts Finaly ont donné à l'Université de Paris un ensemble immobilier dénommé « Villa Finaly » et de réaliser toutes les formalités et actes nécessaires, selon les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques et du Code civil, jusqu'à l'obtention d'une décision définitive.....	71
2. FORMATION ET RECHERCHE.....	75
2.1 Approbation des propositions d'ouverture de formations de diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) pour la rentrée 2025	75
2.2 Approbation des capacités d'accueil définitives en 2 ^{ème} année de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) à la rentrée 2025-2026	75

3. CONTRATS ET CONVENTIONS..... 79

3.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université 79

La séance débute à 9 h 34.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président de l'université

LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de vous asseoir et de démarrer ce premier CA de rentrée universitaire. J'espère, j'imagine, que vous avez passé de bons congés annuels même si c'est sûrement déjà loin. Une rentrée universitaire qui se déroule pour le moment calmement, il n'y a pas d'agitation à ma connaissance dans un contexte politique qui est quand même compliqué. Une année post Jeux Olympiques déjà marquée pour nous par le fait qu'à l'UPEC, nous avons eu deux médailles d'or et une médaille d'argent : un étudiant de l'IUP médaille d'or en canoë-kayak et un étudiant en STAPS médaille d'or de judo en groupe et médaille d'argent en individuel. Il y a également un étudiant médaille d'or qui rejoint l'UPEC, mais il n'était pas à l'UPEC durant les JO. Il y aura donc trois médaillés d'or à l'UPEC, nous ferons d'ailleurs un évènement pour les féliciter, c'est toujours bien de voir que l'université s'engage réellement sur la facilitation des parcours de ces étudiantes et étudiants. Je remercie les composantes qui se sont adossées à ces dispositifs et qui créent des conditions de réussite. D'ailleurs, certains étudiants nous rejoignent aussi aujourd'hui dans une université qui leur facilitera la vie pour leur sport.

Les grandes échéances de cette année sont un peu rythmées par un certain nombre de choses. Il n'y a toujours pas de président à l'HCERES, les choses ne sont pas encore calées, mais tout fonctionne. Donc il y aura une visite prévue en novembre, après les choses seront relancées dans le circuit habituel. Le taux d'évaluation, vous l'avez vu, je pense que l'on n'a pas à rougir de ce qui a été fait à l'université et ce qui est fait aujourd'hui pour l'avenir de l'université. La nouvelle offre de formations qui va être une partie importante de cette année universitaire, pilotée par le domaine formation et par Arnaud en direct avec l'ensemble des acteurs de cette nouvelle offre de formations. Des éléments sur le Parlement étudiant qui va s'ouvrir, nous allons suivre cela avec notamment la VPE qui nous en parlera, c'est une expérience qui sera marquée par des éléments forts, vous avez vu l'impact du congé menstruel sur la presse. En tout cas, c'est une université qui est

remarquée par cet engagement autour de ses communautés et je trouve cela plutôt bien.

Des inaugurations également à venir, à Vitry, le BRB, l'ouverture d'une aile à la fac des sciences pour faciliter la vie des chercheurs pour les sciences évidemment, même si ce n'est pas la fac des sciences dans son ensemble, ce que l'on regrette. Les choses avancent également à Damesme sans réelle difficulté, nous avons des COTEC, des COFIL. Un point sera fait par Julien sur différents sujets de patrimoine, vous pourrez lui poser des questions.

Avant l'été, nous avons eu la visite de l'ANR et des félicitations du travail fait sur Érasme, des choses très originales, également des choses que l'on va pouvoir pousser. Cela sera présenté en CAC plénier la semaine prochaine, lundi je pense, ce sera l'occasion de parler des actions faites et de ce qui sera fait cette année dans le cadre d'Érasme. À présent, le déploiement se fait de façon assez active.

L'évènement du mois de mai, ce sera le biennuel Aurora, nous recevrons l'ensemble des universités de l'Alliance. Nous avons la chance d'avoir beaucoup de participations, en particulier étudiantes avec Mathilde qui est aux manettes et évidemment Andréa, mais Mathilde est plus spécifiquement Aurora. Nous pourrons vous reparler des éléments qui pourront être mobilisés avec Aurora pour les recherches, la vie étudiante entre autres. Et il sera question de la DRS tout à l'heure qui fait aussi partie des valeurs d'Aurora. C'est un évènement qui marquera puisque c'est aussi un évènement européen avec un grand rassemblement qui se fera à l'UPEC.

Dans ce qui a déjà été fait cette année, nous avons reçu Isabelle PRAT, la nouvelle rectrice ESR. Isabelle PRAT était la directrice de cabinet de Sylvie RETAILLEAU qui, vous vous en doutez, ne va pas rester au ministère puisque l'on a un nouveau gouvernement. Sans vouloir commenter l'actualité, je peux vous dire que ce gouvernement ne sera pas forcément dans de grandes dépenses publiques et par conséquent pour nous, c'est sûrement un point d'attention. Il y a manifestement de grandes difficultés budgétaires et il faudra faire avec de toute façon. Nous avons un rendez-vous avec Olivier GINEZ, le nouveau DGESIP que certains connaissent bien puisqu'il était directeur de cabinet de Sylvie RETAILLEAU, puis recteur délégué ESR sur l'Île-de-France. Maintenant, il a rejoint la DGESIP comme directeur et a parlé hier à France Universités dans le cadre d'une assemblée de rentrée. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, les éléments de langage sont toujours là, c'est-à-dire

que l'on va essayer de faire mieux avec ce que l'on a. Et ceci avec un modèle économique pour les universités, vous le savez, qui n'est ni fait ni à faire, il est ancien avec des modèles qui ne sont finalement jamais vraiment clairs. Toujours est-il que ce sont les plus riches qui ne veulent évidemment pas perdre des financements, etc. Donc pour nous, ce sont des éléments qui veulent dire qu'il faudra vraiment rester sur l'indiciaire à 100 %, à priori c'est soclé, mais il faudra jouer sur ces marges de manœuvre pour pouvoir équilibrer notre budget. Ce sont des éléments qui vont être discutés avec Olivier GINEZ en novembre, ce qui lui laissera le temps de s'installer puisque le nouveau ministre de l'ESR à priori pressenti est Monsieur HETZEL, que certains d'entre vous connaissent ou pas, du gouvernement VILLEPIN puis FILLON, et ce sera une autre aventure.

Dans les éléments de rentrée, je voulais aussi présenter deux arrivées. Un nouveau DGSA sur le domaine formation et formation – recherche, qui est Julien REY. Et une nouvelle directrice de la communication, Virginie ROUSTANT. Virginie, si vous voulez vous présenter ?

Mme ROUSTANT.– Bonjour à toutes et à tous, merci de m'accueillir. Je suis Virginie ROUSTANT, je suis arrivée le 2 septembre à la direction de la communication. Et je viens de passer un peu plus de 17 ans au sein du groupe SNCF où j'ai exercé plusieurs postes de responsable de communication, notamment à la direction de l'innovation et recherche. Donc j'ai déjà travaillé à valoriser des sujets de recherche appliquée au monde de l'entreprise.

Je suis journaliste de formation, j'ai fait un institut d'études politiques à Lyon et une école de journalisme. Mon premier métier, c'était donc la presse écrite, la rédaction dont je garde une appétence, par conséquent j'aime aussi transmettre l'information. La communication, c'est convaincre, mais c'est aussi informer.

Je sais que les enjeux pour l'UPEC sont importants pour renforcer notre image, notre raison d'être à laquelle on tient beaucoup. J'aurais certainement l'occasion de travailler avec pas mal d'entre vous, j'ai d'ailleurs déjà rencontré notamment quelques vice-présidents.

LE PRÉSIDENT.– Merci, Virginie. Nous aurons évidemment l’occasion de revoir Virginie, elle nous présentera un bilan d’étonnement peut-être au départ, et puis après un projet. Merci, Virginie.

Mme ROUSTANT.– Merci.

LE PRÉSIDENT.– Merci beaucoup. Julien ?

M. REY.– Bonjour à tous, Julien REY, je suis donc le DGS cœur de métier, donc ce qui recouvre la formation, la recherche, l’innovation pédagogique, la santé étudiante, les bibliothèques, les relations internationales. Donc tout ce qui est le cœur de métier des composantes pour lesquelles on apporte un soutien à leurs actions.

J’ai fait des études de droit à Nanterre, je suis un ancien de l’UPEC puisque j’ai commencé ma carrière dans l’administration en 2003 au service commun d’éducation permanente où j’ai travaillé sur la validation des acquis de l’expérience, la formation continue, la communication autour de ces questions-là, finalement valorisation de la formation professionnelle continue.

Ensuite, j’ai travaillé à l’IUT Sénart-Fontainebleau où j’étais sur la coordination de tout ce qui était relations entreprises. Puis j’ai fait un tour à l’IAE où j’étais le responsable administratif avant d’aller à la DRH où j’ai mis en place tout ce qu’était la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Après une dizaine d’années à l’UPEC, je suis allé à l’université de Paris Diderot où j’ai été le responsable administratif de l’UFR d’études psychanalytiques. Puis j’ai eu un poste à la direction générale des services pour mettre en place tout le schéma directeur du système d’information, ce qui correspondait à peu près à 11 millions, et sur une mission d’audit interne où j’ai fait des études sur la formation doctorat, l’accompagnement des UFR dans leur transformation. Et puis il y a eu la fusion Paris – Diderot et Paris – Descartes plus l’IPGP, et dans ce cadre j’étais directeur de la formation, ce qui s’appelait la « DEFI » et qui recouvrait formation professionnelle et innovation pédagogique, tout le domaine formation en une seule direction.

Ensuite, j’ai été nommé directeur général délégué de la faculté S&H qui regroupait toutes les facs, toutes les composantes des sciences humaines,

11 composantes dont l'IUT, pour mettre en place une politique facultaire et un appui à la mission des composantes.

Et là, je viens de rejoindre en septembre cette nouvelle fonction, je suis ravi, c'est assez enthousiasment, aider à mettre en place la nouvelle offre de formation, accompagner le déploiement du projet Érasme, les sujets sont très variés et j'espère que je mènerai à bien ma mission.

LE PRÉSIDENT.– Merci Julien. Et bienvenue à tous les deux même si cela fait déjà quelque temps que vous êtes présents.

M. REY.– Merci à vous, au revoir.

LE PRÉSIDENT.– Au revoir, merci.

1.2 Élection à la Vice-Présidence Politique Handicap

LE PRÉSIDENT.– Le point suivant est l'élection à la vice-présidence politique handicap, donc la demande qui vous est faite est de saluer l'effort collectif de notre communauté, un engagement qui est présent depuis de nombreuses années et que je porte vraiment de façon forte au niveau de cet établissement. Je pense qu'afficher une politique handicap est une force majeure pour un établissement, notamment dans le cadre de l'établissement du schéma directeur du handicap qui reste à consolider et à déployer. C'est également un signal pour l'inclusion au sens large, complémentaire d'ailleurs du domaine RSU puisque celui-ci est maintenant très large et appuie beaucoup sur les éléments de développement durable, de violence sexiste particulièrement et autres. Mais effectivement, le handicap est un champ qui se développe dont les signaux sont maintenant forts, en particulier beaucoup d'étudiants se signalent comme en situation de handicap et beaucoup de personnels se présentent en situation de handicap. C'est-à-dire que les tabous, qui sont parfois des tabous de honte autour du fait d'exprimer le handicap, et des barrières tombent. Et c'est un signal très positif, je pense, que l'on a su créer au sein de cet établissement avec aussi des conventions avec l'Agefiph pour lesquelles se sont beaucoup engagées les RH. Ce sont des enjeux majeurs de notre société qui restent encore, je dirais, très larges

pour voir consolider les tabous et les clichés restent extrêmement forts. Cette vice-présidence sera rattachée au domaine RSU maintenant extrêmement large, qui a aussi beaucoup poussé avec des éléments du projet Érasme. Et cela assurera une amplification de nos efforts sur l'efficacité avec Karine GROS, présente parmi nous depuis maintenant pas mal de temps, qui est chargée de mission autour de la mission handicap et politique handicap à l'échelle de l'établissement. Un certain nombre d'objets visibles qu'il s'agit aujourd'hui de coordonner avec le SSU, mais aussi d'autres acteurs, les RH bien sûr, les composantes, les étudiantes et étudiants, etc. Donc tout cela, c'est un renforcement très fort des partenariats dans le cadre de cette politique handicap. Et pour l'université, c'est un engagement d'affichage fort autour de cela, je ne crois pas qu'il y ait de vice-présidence handicap, mission handicap ou politique handicap dans d'autres universités. Et pour postuler avec un AO qui est celui des universités inclusives dont on vous avait peut-être parlé, comme le label SAPS, il y avait aussi cet affichage fort pour montrer que nous avons une ambition, mais également du concret autour du handicap. Je vais maintenant demander à Karine de se présenter et puis nous pourrons ensuite lui poser des questions et voter.

Mme GROS.– Merci, Monsieur le Président, merci, mesdames, messieurs, chers collègues. Je suis Karine GROS, maître de conférences habilitée à diriger des recherches à l'université Paris-Est Créteil où j'enseigne maintenant depuis plus de 20 ans. J'ai embrassé deux champs, d'abord la littérature de l'extrême contemporain, j'ai donc travaillé sur la construction de soi et la reconstruction de soi pour les auteurs et les lecteurs. Aussi, lorsqu'en 2005 il y a eu la grande loi handicap du 11 février 2005 présentée par une des précédentes présidentes, Simone BONNAFOUS, je me suis engagée dans le champ du handicap pour retravailler cette question de la construction de soi et la reconstruction de soi après l'apparition d'une situation de handicap. C'est pour cela que j'ai d'abord été rattachée à l'IUFM, donc l'INSPE, et désormais mes enseignements sont à la faculté de santé. J'ai développé des formations, d'abord pour les licences guides-conférenciers pour les former à l'accueil et à l'accompagnement des personnes, de la clientèle en situation de handicap auprès des Masters en management, en technologie de l'information et de la communication, et dans la gestion du

patrimoine. Puis, le diplôme universitaire référent handicap grâce auquel Adrien TAQUET, qui est ensuite devenu secrétaire d'État, a fait voter l'amendement TAQUET donc d'obligation de nomination d'un référent handicap dans les entreprises de 250 salariés et plus, et dans les CFA. Et depuis, il y a eu la loi PENICAUD avec également l'importance des référents handicap dans la fonction publique.

Outre ces projets de formation, nous avons tissé des partenariats forts puisque l'entreprise Thalès, le ministère de la Justice, des Armées, les ministères sociaux et maintenant le ministère de l'Économie et des Finances ont décidé de nous demander de former tous leurs référents handicap. Donc nous avons les conventions signées de partenariats forts depuis maintenant plus de quatre ans, et ces partenariats s'élargissent, Jean-Luc a cité l'Agefiph, mais aussi avec Fiphfp, les MDPH et France Travail. Tout ceci pour mettre l'accent sur le fait que les formations nous ont déjà permis (je dis « nous » puisque je travaille avec une équipe et les services de l'université, la DRH, le SSU, les étudiants, les organisations syndicales...) de tisser des partenariats forts concrétisés par des projets de recherche. Notamment, on peut être satisfait de développer des contrats doctoraux codirigés au sein de l'UPEC et avec le Cnam, avec l'université des patients, Paris Sorbonne, avec l'école de management Business School de Montpellier, avec l'université de Bordeaux, etc.

Tout ceci pour dire qu'au niveau de la formation, au niveau de la recherche, nous sommes effectivement moteur et il y a quelques années, j'ai été nommée chargée de mission handicap. Ce qui m'a permis aussi de poursuivre le travail mené d'abord par Franck MONMASSON qui a composé le premier schéma directeur du handicap auquel j'ai collaboré. Cela m'a permis, en prenant sa suite, de mettre en œuvre et de développer les quatre axes du schéma directeur avec la DRH, le service des patrimoines, les collègues enseignants-chercheurs, les étudiants et donc le SSU. On est sur :

- L'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ;
- L'accueil et l'accompagnement, le maintien en emploi des personnels, des agents ;
- L'accessibilité du bâti ;
- Et enfin, la partie formation – recherche.

Maintenant, grâce à ce poste de vice-présidente, je vais pouvoir non seulement embarquer toute l'université avec tous ces collaborateurs précieux

dans l'évaluation du schéma numéro un, mais aussi dans l'écriture du schéma numéro deux pour lequel je souhaiterais proposer deux axes complémentaires. Un premier axe centré sur l'accessibilité numérique qui était absent du schéma numéro un. Et un deuxième axe sur les aidants, car on ne peut plus désormais parler de handicap sans prendre en compte la situation des aidants. Nous avons des étudiants et étudiantes qui sont des aidants de leurs parents, de leurs enfants. Nous avons bien sûr des personnels, des collègues, des agents qui sont aidants de leurs parents, de leurs frères et sœurs ou de leurs enfants. Donc il me semble que pour être une université vraiment toujours plus inclusive et plus engagée, ces deux axes, l'accessibilité numérique désormais évident, mais aussi l'axe aidant sont à développer. J'aimerais vraiment pouvoir porter cette politique toujours avec des partenariats en interne, vous l'avez compris, mais aussi à l'extérieur pour pouvoir déployer et concrétiser cette mission importante d'insertion des personnes en situation de handicap et de communion avec tous. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT.– Merci, Karine. Donc si la salle a des questions à poser... Lucas ?

M. LEVREL.– Merci. J'aurais voulu savoir dans la lettre de mission de la vice-présidente, quels sont les points saillants supplémentaires par rapport à la lettre de mission de la chargée de mission.

Mme GROS.– La différence entre chargé de mission et vice-présidente est que pour chargé de mission, on est plus centré sur la politique intérieure au niveau de l'établissement. Certes, nous arrivons à embarquer les composantes, les directions, les services, les conseils, mais plus avec une visée interne à l'établissement. La vice-présidence va permettre de déployer plus encore au niveau national avec une véritable stratégie politique que ne peut le faire un poste de chargé de mission qui est plus dans l'opérationnel au sein de l'établissement.

LE PRÉSIDENT.– C'est aussi une représentation de la présidence, cela marque vraiment la présidence et la volonté politique. Le chargé de mission est opérationnel, de telle manière que la vice-présidence est une représentation

de l'établissement. Et cela marque vraiment l'engagement de l'université et le symbolise très fortement sur cette politique handicap. Et pour moi, c'est quelque chose de majeur, ce n'est pas évidemment une lapalissade, mais je pense que l'on est très loin sur la politique handicap dans ce pays, on sort des Jeux olympiques, vous avez vu l'emballement quand même extrêmement fort de cela. Effectivement aujourd'hui, le handicap sort un peu, je dirais, du monde de l'ombre et pour nous, en tout cas politiquement, c'est un affichage délibéré, volontaire auprès également des tutelles et des partenaires.

Mme GROS.– Si je peux me permettre de rajouter également un point, pour rebondir sur ce que tu viens de dire, les universités sont dans l'obligation de nommer un chargé de mission handicap. En revanche, nommer un vice-président ou une vice-présidente politique handicap, on est à un autre niveau, à un autre niveau stratégique, un autre impact, d'autres impacts forts au niveau national.

LE PRÉSIDENT.– Autre question ? Caroline.

Mme NGUYEN.– Bonjour à tous. En fait, je suis assez contente que l'on parle du handicap dans le conseil d'administration parce qu'il n'y a même pas eu de point d'étape au moins sur les deux dernières années, de mémoire, en tout cas aux CA, sur la politique handicap. Un schéma directeur pluriannuel avait été élaboré pour la période 2018 – 2022 et l'on doit élaborer le nouveau, mais nous n'avons même pas eu le bilan sur le précédent schéma directeur pluriannuel. L'UPEC a toujours été très engagée sur la politique du handicap et puis aussi cette question est assez importante pour moi parce que j'ai eu dans ma famille plusieurs personnes handicapées dont j'ai eu à m'occuper. Et d'ailleurs, c'est très bien que la question des aidants soit prévue en discussion pour le prochain schéma directeur.

Mais concernant la politique du handicap de l'UPEC de façon générale, il serait malgré tout bien d'avoir ce bilan pour savoir véritablement où l'on en est. Et il y a quand même quelque chose qui interroge sur la politique du handicap à l'UPEC, c'est que cela donne l'impression en grande partie que c'est de l'affichage et l'on a pourtant beaucoup de choses, il y a la chaire handicap, il me semble, qui est prévue au sein des conventions, c'est, je

crois, l'un des moteurs à ce niveau-là. Il y a le DE référent handicap il me semble, il y a également tout ce qui est prévu au sein de la loi justement de 2005 et de la charte universitaire handicap. Pour autant, ne pas avoir ce bilan, ne pas avoir une vue de l'ensemble de tout ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas justement au niveau de la politique du handicap en interne me paraît quand même assez important. Et en fait, je ne vois pas ce que cette VP politique handicap peut véritablement impulser de plus que les chargés de mission handicap qui étaient déjà prévus au sein de l'équipe et qui étaient déjà présents depuis le début du mandat de Jean-Luc. Donc ce serait vraiment bien que l'on ait quelque chose de plus concret avant d'aller plus loin.

LE PRÉSIDENT.– Je vais répondre parce que c'est probablement une méconnaissance du CA parce qu'avec tout ce qui est fait sur la politique handicap, je ne peux pas laisser dire cela. Sur le pôle social, c'est présenté très largement, il y a une convention qui a été signée, un moment très emblématique, avec la Fiphfp avec de l'engagement. Et je parlais tout à l'heure de la visibilité extrêmement forte maintenant du personnel, il y a du recrutement, pas suffisamment justement. Tout ce qui a été fait également avec les référents handicap, tout le pilotage est quand même quelque chose d'extrêmement important. Et la vice-présidence, c'est justement cela, c'est qu'aujourd'hui nous sommes dans une histoire qui est une histoire que l'on présentera.

On peut présenter le schéma directeur, on exposera effectivement ce qui a été présenté très largement au pôle social avec notamment des actions qui ne paraissent peut-être pas visibles parce que quand une dalle se reconstruit, il est certain que l'on ne voit pas beaucoup de fauteuils roulants, mais on les verra. Mais il y a maintenant énormément d'étudiants qui se manifestent, énormément de choses qui sont faites également sur l'autisme, que l'on n'appelle d'ailleurs plus ainsi maintenant. Il y a énormément de choses qui sont faites pour les étudiantes et étudiants, de prises en charge, de développements au niveau des composantes. Donc je ne peux vraiment pas laisser dire cela, c'est vraiment une méconnaissance, mais une méconnaissance sur laquelle il faut justement que l'on informe mieux, que

l'on communique mieux et c'est justement toute l'idée et toute la puissance d'une vice-présidence politique handicap.

Mme GROS.– Je peux confirmer que les différents responsables des axes, des domaines du schéma directeur du handicap, tel qu'il est approuvé par l'équipe de Franck MONMASSON, ont été très réactifs et investis. Que ce soit au niveau de la DRH pour l'accompagnement des personnels, que ce soit au niveau du SSU et de la référente handicap pour les étudiants, que ce soit les composantes qui se sont investies pour développer des formations accessibles et des projets de recherche prenant en compte les situations de handicap et que ce soit aussi le patrimoine. Le bilan, j'entends, effectivement il est vrai qu'il n'est peut-être pas arrivé jusqu'à tout le monde donc on va le faire. Je pense qu'en plus maintenant, nous avons une communication, une responsable de la communication, une directrice de la communication qui a été aussi récemment recrutée, cela va nous permettre de plus déployer. Je comprends tout à fait ce que vous dites parce que de toute façon, je trouverai toujours que le handicap n'est pas une thématique assez développée, assez connue, assez partagée. En revanche, le bilan a été fait, mais je pense qu'il faut maintenant approfondir également cette évaluation du bilan pour pouvoir construire le deuxième et pour pouvoir voir dans quelle mesure on peut rajouter ces deux volets ou d'autres, ceux que j'ai cités en tout cas. Et créer non pas un schéma directeur du handicap avec six domaines séparés, décloisonnés, mais au contraire intriqués parce qu'il est important de pouvoir concevoir chacun des domaines en fonction des autres.

LE PRÉSIDENT.– Merci. Oui, Benoît.

M. VALLÉE.– Juste une remarque à chaud. Ce n'est peut-être pas plus mal qu'il y ait un VP chargé du handicap à l'UPEC parce que vous avez fait beaucoup de choses au sein de la fondation et peut-être que ce transfert, alors je ne sais pas s'il va y avoir réellement transfert, à l'UPEC ou retour à l'UPEC va vous rendre beaucoup plus visible. Et va rendre votre action, non pas plus efficace parce qu'elle était sans doute efficace au niveau de la fondation, mais au moins ce sujet du handicap est recentré au sein de l'UPEC. Et peut-être moins au niveau de la fondation parce qu'effectivement

il y a des choses, vous avez parlé de partenariats qui sont peut-être davantage côté fondation et c'est un peu moins visible au sein de ce CA ou peut-être même au sein de l'université à part juste un site internet ou quelques communications. Mais il va y avoir un personnage qui va incarner, qui l'incarnait déjà, donc c'est bien que vous reveniez dans le giron de l'UPEC.

LE PRÉSIDENT.– Elle ne l'a jamais quitté.

M. VALLÉE.– Je parle de son action sur le handicap.

LE PRÉSIDENT.– Oui, j'ai bien compris. Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je pense que l'on peut passer maintenant rapidement au vote, il faut que tu sortes, Karine.

Mme GROS.– Merci.

LE PRÉSIDENT.– Peut-être, Fadoua, nous rappeler peut-être les éléments un peu, les éléments procurations, etc.

Mme HMAMOU.– Oui. Donc qui vote ? Sont électeurs les membres élus du conseil d'administration ainsi que les personnalités extérieures. De plus, le nombre des membres du conseil d'administration ayant augmenté du fait de la participation du président, ne sont pas électeurs les suppléants qui sont invités sans voix délibératives dès lors où leurs titulaires sont présents, la représentante ou le représentant de la rectrice, et les candidats non membres du conseil d'administration. Pour le déroulement du scrutin, donc le président de séance, c'est le président de l'université. Quelques règles électorales, donc le conseil d'administration de l'université élit le vice-président politique handicap sur proposition du président de l'université, il ou elle est choisi (e) parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs permanents à l'université. Et il ou elle est élu (e) à la majorité absolue des membres en exercice au sein du conseil d'administration. Donc concernant l'outil que vous avez découvert lors d'une précédente séance, on a toujours recours à l'outil « Angage » qui, d'une part, garantit la sécurité du vote, aucun élu ne pourra exprimer plus d'une fois son choix, un seul boîtier

est distribué par élu, les élus détenteurs d'une ou de procurations seront dotés du nombre de boîtiers en conséquence. Donc le secret du vote est assuré, les administrateurs du vote n'ont pas accès au vote des élus, celui-ci est totalement anonyme. Donc les touches à utiliser lors de ce vote seront les touches un, deux, trois, il vous suffira d'appuyer sur la touche de votre choix. Donc, Monsieur le Président de l'université vous propose la candidature de Madame Karine GROS à la fonction de vice-présidente 2024. On vote A pour « pour », B « contre » et C « vote blanc ».

Mme CHIBANI– Quand je vais lancer le vote, vous pourrez appuyer sur A, B ou C. Pas besoin d'appuyer sur OK ou d'effectuer une autre manipulation. Je vais lancer le vote, vous avez 30 secondes, allez-y.

Mme HMAMOU. – J'en profite pour donner les procurations. Donc Madame GARRIGUE-ANTAR a donné procuration à Madame BERGES, Monsieur GRIMA à Madame BERGES, Monsieur TAURAND-WARTELLE à Madame CHAUMONT, Monsieur H'LIMI à Madame COSTES, Madame BEAULNES-SERENI à Monsieur DUBOIS-RANDÉ, Madame MATTEI à Madame NGUYEN et Monsieur HEBBRECHT à Monsieur DUBOIS-RANDÉ. Donc je pense que vous avez tous exprimé vos votes, vous avez les résultats ? Donc 23 pour, 6 contre, 1 vote blanc. Madame Karine GROS est élue à la majorité absolue.

LE PRÉSIDENT.– Parfait, bravo. On peut lui dire de rentrer peut-être pour lui dire.

(Applaudissements du CA)

Mme GROS.– Merci. Je tiens à vous remercier, Taylan vient de m'informer dans le couloir et j'ai entendu les applaudissements, donc je vous remercie de votre confiance. Je m'engage dans cette mission vraiment avec conviction et aussi avec, je l'ai bien entendu, l'intérêt pour tous de communiquer encore plus toujours sur l'avancée des différentes actions. Merci beaucoup, bonne continuation.

(Applaudissements du CA)

1.3 Approbation du Schéma directeur du Développement Durable – Responsabilité Sociétale (DDRS)

M. BERNARDINO.– Je vous propose d’avancer sur l’ordre du jour avec le point suivant, l’approbation du Schéma Directeur Développement Durable, avec Lolita RUBENS.

Mme RUBENS.– Bonjour à tous et à toutes. Je suis ravie de vous présenter aujourd’hui le Schéma Directeur du Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l’université, vous avez eu le document, je vais juste faire un petit rappel d’introduction qui correspond aux premières pages du document.

Ce Schéma Directeur du Développement Durable et Responsabilité Sociétale est une demande du ministère, donc on suit le cadre réglementaire. Depuis 2009, il y avait l’idée d’avoir un plan vert pour les universités qui pouvait permettre de donner justement la feuille de route ou en tout cas les éléments liés à cette thématique. En 2020, il y a eu aussi la circulaire engagement de l’État pour des services publics écoresponsables qui avait aussi mis quelques éléments sur cette thématique. En novembre 2022, le plan climat biodiversité transition écologique pour l’enseignement supérieur et la recherche avec un certain nombre d’éléments liés aux thématiques du climat, biodiversité et transition de manière générale. Et puis en juin 2023, la note de cadrage du ministère parlait spécifiquement du Schéma Directeur du Développement Durable et Responsabilité Sociétale avec la demande, pour tous les établissements de l’enseignement supérieur, d’avoir un Schéma Directeur du Développement Durable et Responsabilité Sociétale avant fin 2024. Donc on est dans les temps, ce qui est une bonne chose, beaucoup d’universités sont dans les temps et avaient déjà travaillé sur ces schémas directeurs.

L’objectif du ministère à terme, notamment Michel Eddy qui a travaillé sur la définition de ce Schéma Directeur du Développement Durable et Responsabilité Sociétale, était d’avoir une espèce de schéma des schémas, c’est-à-dire de pouvoir imbriquer dans le Schéma Directeur du Développement Durable et Responsabilité Sociétale les autres schémas, notamment le schéma directeur du handicap dont on vient de parler, le schéma directeur de la vie étudiante, le plan égalité. Mais là, vous verrez que ce n’est pas ce que l’on a fait pour cette première édition du Schéma Directeur du Développement Durable et Responsabilité Sociétale puisque,

comme cela a été évoqué, nous sommes en train de travailler sur le bilan du schéma directeur du handicap et la nouvelle version du schéma directeur du handicap. De la même façon, nous avons présenté le bilan du plan égalité femmes – hommes de l’UPEC et travaillons sur la nouvelle version du plan égalité. Il y a également un travail en cours depuis quelques mois sur le schéma directeur de la vie étudiante qui va aboutir d’ici la fin de l’année ou début 2025 et un gros travail effectué depuis plusieurs mois sur le SPSI qui prendra aussi en compte certains de ces aspects.

Pour le moment, nous gardons différents documents structurants à l’UPEC, mais avec cette intention de pouvoir intégrer à terme certains de ces éléments, dans le Schéma Directeur du Développement Durable et Responsabilité Sociétale. Au-delà de ce schéma des schémas, il y avait aussi l’idée de pouvoir le contribuer collectivement au schéma directeur DDRS (je vais l’appeler « DDRS » pour que ce soit plus rapide) et que ne soit pas quelque chose fait dans notre coin. Je remercie bien évidemment la direction de la transformation et en particulier le pôle DDRS pour le travail qui a été fait sur ce schéma directeur, en particulier Dalissia EL FERTAS et Léa CHAMBAUDET qui y ont beaucoup travaillé.

Pour la démarche collective dont je vous parlais, on a vraiment essayé d’avoir une consultation très large de toutes communautés de l’UPEC, on a eu des rencontres avec les directions, les composantes, les laboratoires, l’équipe politique entre avril 2023 et juin 2024. On a aussi rencontré les étudiants et des étudiantes lors la convention citoyenne étudiante de l’année dernière. On a fait un atelier intermédiaire sur cette thématique du schéma directeur lors duquel on a pu recueillir des avis d’étudiants et d’étudiantes. On a organisé un passage en réunion des cadres en février 2024 où l’on a travaillé sur différents éléments et différents axes du schéma directeur DDRS. Et la dernière consultation était un séminaire DDRS en juin dernier, fait lors de la Journée de l’environnement le 5 juin, où l’on avait invité les directions et les composantes à pouvoir travailler sur des éléments de ce schéma directeur DDRS.

Je vous avais présenté également notre objectif de candidature au label DDRS, on a donc décidé de rédiger ce schéma directeur comme une feuille de route pour la candidature au label. L’idée n’était pas d’avoir des éléments supplémentaires à rajouter par rapport à notre candidature au label parce que l’on sait que cela demande déjà certains changements, certains

ajustements. On a rédigé ce schéma directeur qui est construit, vous avez pu le voir, autour des cinq axes du label avec justement des indicateurs de ce schéma directeur que l'on va suivre et qui nous serviront aussi pour la candidature au label. L'idée était de pouvoir travailler sans rajouter encore du travail pour les services, les composantes, les laboratoires, etc.

Cette feuille de route et ce lien avec le label ne nous ont pas empêchées d'être ambitieuses, d'essayer d'avoir des indicateurs et des objectifs ambitieux en ayant quand même en tête les choses qui étaient réalisables. C'est-à-dire que l'on a essayé de ne pas noter dans nos objectifs et indicateurs des choses pour lesquelles on voyait que l'on était déjà loin par rapport à notre état de lieux. Et si vous vous souvenez de notre première auto-évaluation au label, il y a des axes sur lesquels on est plus ou moins bon, l'objectif est vraiment de pouvoir cocher toutes les cases de ce schéma directeur en 2028 et de ne pas se retrouver à ne pas avoir réussi à en faire la moitié, donc on a essayé de garder cet équilibre.

Je ne vais pas revenir en détail sur chacun des éléments du schéma directeur, mais juste vous donner une idée des grandes thématiques. Vous avez tous les indicateurs et le document, mais n'hésitez pas s'il y a des questions sur l'ensemble des indicateurs et des objectifs.

Dans ce premier axe stratégie gouvernante, on a retenu trois objectifs avec des éléments concrets sur un plan de mobilité, donc nous lançons une enquête mobilité à partir de la semaine prochaine, car cela fait un moment que l'on n'a pas eu de diagnostic sur la mobilité. Donc vous recevrez tous et toutes notre enquête par mail, je vous invite à y répondre, plus on aura de personnes et plus on pourra travailler sur ces éléments-là. C'est à destination de toutes les communautés, les étudiants, les étudiantes et tous les personnels. À partir de ce diagnostic mobilité, nous pourrons continuer à développer des actions.

Dans ce cadre-là, il y a aussi la candidature à Objectif Employeur Pro-Vélo qui nous permet de visibiliser les éléments d'action autour du vélo, mais aussi de pouvoir bénéficier de financements pour ajouter des infrastructures notamment en lien avec le vélo. Avoir un budget DDRS dédié avec des outils de suivi du schéma DDRS qui vont justement avec notre candidature où l'on a un certain nombre de documents et d'éléments à donner, on vous avait présenté la méthodologie. Pouvoir effectivement avoir une meilleure visibilité

par rapport aux actions, aux évènements que l'on organise et que l'on mène par rapport à ces thématiques.

Dans l'axe formation – enseignement, on en avait parlé, il y a l'idée de prendre en compte ces enjeux dans la nouvelle offre de formations avec notamment les modules TEDS, donc pour la transition écologique pour un développement soutenable, qui vont faire leur entrée progressive, mais assez rapide, dans les formations. La reconnaissance de l'engagement étudiant autour de ces thématiques. Continuer à pouvoir former le personnel de l'UPEC au DDRS, des éléments étaient déjà là et d'autres sont apparus dans le plan de développement des compétences. L'idée est de favoriser, de développer, une société de la connaissance respectueuse des principes du DDRS. On a la chance de faire partie de l'Alliance Aurora qui est basée sur les mêmes valeurs d'inclusion et qui peut nous permettre d'être un levier important pour développer ces éléments-là.

Sur la recherche et l'innovation, on en avait parlé, il y a l'idée de pouvoir formaliser la stratégie sur les interactions société. Il faut que l'on puisse être capable de pouvoir avoir une visibilité sur les thématiques de recherche sur lesquelles on travaille et savoir si elles sont en lien ou pas justement avec ces enjeux-là. Et l'on sait qu'au sein de l'UPEC, on a beaucoup de recherche qui se fait en lien avec ces objectifs liés au développement durable et à la responsabilité sociétale. Tout l'aspect éthique qu'il faut développer et visibiliser aussi parce qu'un gros travail avait été fait là-dessus.

Sur l'axe environnement, on y travaille aussi beaucoup, mettre en place une politique d'achat responsable, travailler sur la biodiversité, sur l'alimentation responsable avec le partenariat que l'on continue avec le Crous, travailler sur le bilan carbone et le tri des déchets bien sûr. Avant que l'on me pose peut-être la question, j'ai toujours dit que l'on ne candidaterait pas au label tant que l'on n'aurait pas le tri. Donc on travaille sur ce point pour avoir le tri début 2025 parce qu'en effet, c'est une donnée importante. Et c'est vrai que ce ne serait pas très logique de pouvoir candidater à un label DDRS sans avoir le tri au sein de l'UPEC. Et puis travailler sur la sobriété énergétique, on avait le plan sobriété l'année dernière, donc continuer à travailler sur les mesures de consommation et sur la réduction de ces consommations.

Et puis un volet politique sociale. Dans certaines universités, ils ont décidé de ne pas mettre le volet politique sociale dans le schéma directeur puisqu'il y a déjà effectivement un schéma directeur du handicap et un plan égalité, on a

des éléments qui sont présents dans d'autres documents. Mais on a décidé de garder ce volet politique sociale dans le schéma directeur avec l'idée de reprendre les éléments sur la parité, l'égalité, la diversité, mais vous avez peut-être vu que ce sont des champs assez larges. Pareil pour l'égalité des chances qui relève finalement de beaucoup de champs, d'ailleurs on a une double page pour cet objectif-là. Mais il nous paraissait important que cela apparaisse quand même dans ce schéma directeur là puisque, encore une fois, l'idée est quand même d'avoir une vision globale sur ces thématiques dans le schéma directeur. Voilà pour cette présentation rapide et s'il y a des questions précises, n'hésitez pas. Et vous avez vu que dans le document, il y a aussi des échéances, on a essayé d'avoir des échéances qui sont parfois proches ou parfois plus éloignées.

M. BERNARDINO.– Merci Lolita. Est-ce que... oui.

Mme FLEURY.– Bonjour. Vous avez présenté un document effectivement très complet en disant qu'effectivement, il y avait des implications dans différents domaines : l'environnement, le patrimoine, la formation, l'inclusion, la vie sociale, et des ramifications très importantes, vous avez donc conçu une vision un peu systémique. Vous ne l'avez pas présenté là, mais cela apparaît dans le document que vous avez distribué, je voudrais savoir quels axes vont être priorités parce que cela me semble tellement vouloir embrasser beaucoup de choses, ce qui est logique par définition. Mais quels seraient les axes prioritaires selon vous dans les six mois, un an à venir ? Merci.

Mme RUBENS.– Merci. Alors oui, c'est d'ailleurs pour cela que l'on a mis des échéances sur les documents, je vous rejoins lorsque vous dites que c'est large. Une chose que je n'ai pas dite, on a essayé de le faire en consultation avec l'implication d'un certain nombre de personnes, ce qui ne veut pas dire que tout le monde soit bien au courant de ce qu'il y aura à faire, etc. Donc cela va aussi aller avec un suivi et une mise en œuvre qui sera collaborative et collective. On va continuer à travailler avec toutes les communautés (les directions, les composantes, etc.) pour pouvoir le mettre en œuvre.

Le tri est un axe prioritaire, mais je vous ai aussi parlé de la mobilité, de cette enquête mobilité qui sera suivie d'un plan d'action mobilité, je vous ai

également parlé du label Employeur Pro-Vélo qui va nous permettre d'avoir des fonds pour développer des actions vélo. Tout cela est à faire d'ici la fin de l'année.

Ensuite, peut-être aussi une question de méthodologie des choses qui sont impulsées par nous en lien avec le schéma directeur, et le suivi d'actions qui sont aussi proposées par les personnes, les composantes, les directions, mais aussi des personnes individuellement qui peuvent être accompagnées dans leurs actions, dans leur volonté. C'est par exemple davantage le cas pour le volet biodiversité, pas mal de collègues travaillent sur des actions biodiversité qui est une thématique, on a démarré un groupe de travail sur la biodiversité, la première réunion a eu lieu juste avant l'été. Et on a plusieurs axes de travail sur la biodiversité, notamment sur les espaces verts sur les campus, peut-être essayer de les sanctuariser ou de les garder. On a par exemple la tonte différenciée à Créteil sur le campus de Sénart que je connais, mais aussi des sanctuaires de biodiversité qui servaient à la fois pour la pédagogie et pour la recherche, donc c'est vrai que l'on voit qu'il y a un intérêt pour cette thématique de biodiversité.

On a aussi des chantiers liés à des projets Érasme qui ont été retenus, et il y a un projet sur la biodiversité, c'est pour cela que je disais que c'est aussi un des axes sur lesquels on va travailler dans les mois à venir. Et l'on a également un projet sur le bilan carbone, plusieurs laboratoires qui calculent leur bilan carbone nous font des demandes. Mais pour le moment, on n'est pas encore suffisamment bon pour répondre à ces laboratoires, notamment pour leur donner tout simplement les éléments dont ils ont besoin pour faire leur bilan carbone. Donc c'est aussi un chantier que l'on va mener avec la DRV de pouvoir répondre à ces questions sur le bilan carbone. Et de pouvoir donner très concrètement les villes de départ et d'arrivée sur les missions, le moyen de déplacement ou tous les codes NACRES de tous les achats, mais tout cela, ce sont des experts actions que l'on ne peut pas faire pour le moment, en tout cas on a beaucoup de mal à les donner.

Donc voilà les éléments qui me viennent en tête. Mais cela va être aussi de pouvoir structurer certains éléments et continuer à avoir une meilleure lisibilité. On a la page internet qui est présente sur le site depuis juin, mais j'observe que l'on a des soucis pour remonter les actualités en lien avec ces thématiques. Il faut vraiment que l'on puisse avoir une vision globale sur le

site des actions parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites, mais on ne les voit pas.

Mme CHEVALIER.– Oui, j'ai plusieurs questions. D'abord, merci pour la présentation parce que cela permet de mettre les choses en perspective et notamment l'obligation de fabriquer un tel document. Première question, j'aurais voulu savoir quel est le rôle de cadrage du ministère, c'est-à-dire en gros dans le chapitrage ? Est-ce qu'il y avait des rubriques imposées et des rubriques choisies, et lesquelles ? Deuxième question, idem pour les indicateurs de suivi, c'est-à-dire est-ce que c'est vous qui avez choisi ou y a-t-il des indicateurs imposés ? Troisième question, la fabrication des instruments de récolte des données pour nourrir ces indicateurs. Qui va être chargé de fabriquer ces instruments parce qu'il y a quand même un grand nombre d'indicateurs. Et surtout, qui va les renseigner ? J'ai bien vu que pour chacun des types d'action, il y avait un service pilote, les laboratoires ou la direction de la transformation, etc. Mais pour la compilation, on peut effectivement renvoyer cela à une direction ou une autre, mais soit on prend la chose au sérieux et il y a une vraie récolte, ou... Donc qui fabrique l'instrument de récolte et, deux, qui va cueillir des données ? Sachant que tous les personnels sont un peu *full of* d'abord et quand on a posé des questions par exemple sur les cabinets de conseil, on nous a expliqué que non, on ne pouvait pas, alors que maintenant on va pouvoir sortir des éléments qu'il était impossible à sortir dans d'autres conditions.

Mme RUBENS.– Sur cette dernière question, avez-vous un élément précis de quel type d'élément ? Je ne comprends pas la question...

Mme CHEVALIER.– Si je prends... je ne sais plus parce que les pages...

Mme RUBENS.– J'ai compris, dans les indicateurs, comment allons-nous réussir à récupérer...

Mme CHEVALIER.– Oui, comment allez-vous les extraire et avec quelle force humaine les extraire parce que tout n'est pas...

Mme RUBENS.– Oui. Alors, qui va les renseigner ? Pour le moment, c'est Dalissia EL FERTAS qui a la chance d'avoir son tableau Excel avec énormément de lignes puisque pour la candidature au label, on doit déjà renseigner beaucoup d'indicateurs. C'est aussi ce que l'on avait dit lors de notre précédente présentation, je vous confirme que la récupération des documents et de toutes les informations n'est pas évidente à faire, on a effectivement des problèmes qui sont liés à des indicateurs. Et je vous rejoins sur les informations qui, pour le moment, ne sont tout simplement pas mesurées et là, il va y avoir un travail de mise en œuvre avec les services. Ces éléments non mesurés, c'était aussi ce que l'on avait vu en faisant le bilan du plan égalité. Donc là où je vous rejoins, c'est qu'il va y avoir dès le départ vraiment l'objectif de pouvoir dire que l'on a besoin de telles et telles données. Il y a des données qui vont être prises au niveau des services, donc DRV, DRH, ce sera piloté par le pôle DDRS de la DT, et Dalissia EL FERTAS va compiler tous les éléments.

Sur les indicateurs, la note de cadrage du ministère était assez vague sur la forme. Dans le plan climat biodiversité, il y avait des éléments imposés, c'est-à-dire que la biodiversité est vraiment un élément important, le bilan carbone est un élément important. Il nous est demandé d'avoir un bilan carbone, de pouvoir travailler la biodiversité, la sobriété énergétique à partir de ce bilan carbone avec justement le plan de sobriété. Mais dans la note de cadrage, c'était assez large, tout en sachant quand même que le ministère y abordait le label puisqu'en fait, le ministère s'appuie vraiment sur le label DDRS. L'opérateur officiel qui gère le label est le CIRSES qui le gérait déjà historiquement, mais là, il a eu un petit coup de projecteur parce que vraiment l'objectif est que 75 %, il me semble, des établissements d'enseignement supérieur aient le label à terme. Donc nous avons choisi d'avoir ce schéma directeur en fonction des axes du label et en fonction de notre route du label, ce n'était pas imposé ainsi, mais il y a quand même cette forte injonction à avoir le label. Il n'est pas noté que tous les établissements d'enseignement supérieur doivent avoir le label, mais le pourcentage donné est quand même assez fort, donc on peut imaginer qu'à terme, ne pas avoir ce label pourrait « poser problème », notamment certainement pour les budgets. Donc non, les indicateurs n'étaient pas donnés, il y a des éléments imposés qui doivent apparaître comme la biodiversité, le bilan carbone, mais c'était plutôt des éléments ponctuels

indiquant qu'il fallait une priorité sur ces thèmes. Mais sinon, même au niveau des indicateurs et du suivi, c'était plutôt l'esprit qui était détaillé dans la note.

Et qui va fabriquer tous les indicateurs ? Je ne suis pas sûre qu'il y ait vraiment besoin d'outil, par contre il faut favoriser le fait qu'il puisse y avoir les éléments. Pour donner un exemple, je ne sais plus si j'en avais parlé ici, mais quand on a mesuré le pourcentage d'enseignements dans les formations qui traitent de ces enjeux, on s'était basé sur les objectifs de développement durable puisque c'est la grille de lecture liée au label et sur laquelle le ministère s'appuie. Et Dalissia EL FERTAS avait pris toutes les plaquettes de formation et avait pré-tagué les formations en fonction des objectifs développement durable qu'elle comprenait en lisant ces plaquettes. Ensuite, on a envoyé aux composantes ce tableau Excel de toutes les formations qui sont taguées en fonction des ODD. Les composantes ont pu reprendre ce tableau, repasser sur le taguage, et d'ailleurs on était passé de 25 % à 50 % des formations qui traitaient des ODD grâce à ce (re)travail. Donc on va essayer de travailler en équilibre un peu sur ce modèle-là parce que l'on sait très bien qu'il sera impossible d'arriver en disant : « Voilà, vous allez devoir nous donner ça, ça et ça pendant deux mois ». Donc on a cette conscience-là, on essaie de travailler en donnant des éléments ou en tout cas en aidant au maximum, mais de fait, on aura besoin des retours à la fois des directions, des composantes et des laboratoires. Je ne sais pas si ça suffit...

Mme CHEVALIER.– Oui, merci. Pour prendre un exemple, nombre de stages, projets tutorés avec critères DDRS, pour avoir l'information, bonsoir ! Je prends cet exemple-là, mais il y en a plein.

Mme RUBENS.– C'est pour cela que je disais que l'on avait essayé d'être ambitieuses tout en étant réalistes. Mais c'est un peu la dynamique du label, je pense que c'est la dynamique du schéma directeur, c'est-à-dire que je ne suis pas sûre qu'effectivement, d'ailleurs on avait une échéance à 2027 – 2028, on aura l'ensemble des formations. Mais c'est vraiment lié au fait de pouvoir en discuter, de se demander si ce sont des choses qui sont prises en compte dans les stages, dans les projets tutorés, etc., il est important se poser la question. Et puis idéalement, récupérer un maximum, mais comme je vous le disais, sur les objectifs développement durable que l'on a eu pour

les formations, toutes les formations et toutes les composantes n'ont pas encore répondu.

Mme CHEVALIER.– D'accord, juste encore un exemple.

Mme RUBENS.– Il n'y a pas de souci.

Mme CHEVALIER.– C'est à la page 24.

Mme RUBENS.– Vous pouvez me dire l'objectif aussi.

Mme CHEVALIER.– C'est à propos d'intégrer la DDRS dans la stratégie de recherche et d'innovation. En fait, il y a des indicateurs et ce qui est étonnant, c'est qu'il n'y a pas l'indicateur à propos de la proportion de projets DDRS financés par l'établissement, par le CAC. On aurait pu se dire que c'était une manière d'encourager...

Mme RUBENS.– Dans les appels à projets internes ?

Mme CHEVALIER.– Oui, dans les appels à projets internes. En revanche, il faudrait aller voir les pourcentages de publication dans les revues internes disciplinaires, ce qui est un indicateur nettement plus compliqué à fabriquer, ce n'est quand même pas un indicateur très simple.

Mme RUBENS.– Alors sur ces indicateurs, pardon si je n'ai pas été claire, on a repris les indicateurs du label, c'est-à-dire que le label nous les demande. Et par contre, je vous rejoins tout à fait...

Mme CHEVALIER.– C'est pour ça que je me posais la question de savoir quels étaient les indicateurs imposés et les indicateurs choisis par l'établissement.

Mme RUBENS.– D'accord. Donc en fait dans la note de cadrage du ministère, il n'y a aucun indicateur imposé. En revanche, c'est dans le label que sont les indicateurs imposés. Et donc pour notre schéma directeur, c'est ce que je disais, nous l'avons pris comme une feuille de route pour la candidature au

label, donc les indicateurs sont les indicateurs du label et l'ensemble quasiment, on en a peut-être ajouté un ou deux sur des thématiques que l'on travaillait. Mais en fait l'idée, c'était vraiment de faire coïncider ce schéma directeur et des indicateurs sur lesquels on avait travaillé avec la candidature, donc pardon si je n'ai pas été claire. Et par contre, je note effectivement le financement dans les AO internes, cela peut être intéressant, pour tout ce qui est contrat de recherche, on travaille avec la DRV et on a l'ensemble des contrats de recherche. Du coup, on a l'ensemble des thématiques sur lesquelles on peut éventuellement taguer. Par contre, je vous rejoins complètement sur le pourcentage des publications, c'est pour cela que je disais que c'est la dynamique parce que dans la réalité, les établissements labélisés n'ont pas le pourcentage de publications, on voit que c'est quand même un casse-tête incroyable pour toutes les universités. Donc on observe que le travail est surtout fait sur les contrats, c'est-à-dire que dès que l'on a une donnée existante déjà sur les contrats, on essaie de travailler avec elle, on a quand même plusieurs bases de données où aujourd'hui on peut avoir des mots clés, même si c'est approximatif. Mais je disais que même pour les candidatures, ce n'était pas forcément bloquant, mais après l'idée, encore une fois, est de se poser la question : comment est-ce que l'on peut repérer ?

Mme CHEVALIER.– Dernier exemple à propos des interactions science et société. Peut-être que c'est aussi imposé, c'est-à-dire le pourcentage de publications qui implique la science participative, et d'abord là aussi ce n'est pas très sain. Et c'est sur le total des publications, donc quand on va avoir une université où il y a des physiciens théoriques, etc., le total ne sera forcément pas le même que si l'on n'a que, éventuellement, des SHS ou peut-être d'autres disciplines, donc cela est aussi imposé.

Mme RUBENS.– Et encore une fois, je ne sais pas si c'est juste, ma vision de la chose, c'est que le principe du label, c'est vraiment d'avoir ces indicateurs et dans la définition, il y a vraiment l'idée de souplesse, c'est-à-dire avoir ces indicateurs et pouvoir défendre son projet. Mais donc l'idée est vraiment de pouvoir plutôt se poser la question de la science participative : est-ce que c'est bien connu de tous les chercheurs et les chercheuses, est-ce que c'est

quelque chose qui peut être intéressant pour elles et pour eux ? Et pas forcément d'aller mettre de la science participative là où il n'y a pas d'intérêt effectivement.

Mme CHEVALIER.– Se pose aussi la question de l'identifier dans les publications, ce qui n'est pas non plus très simple.

Mme RUBENS.– Tout à fait. Je me dis tout le temps qu'idéalement, et notamment quand on fait le travail de recensement de nos publications pour des évaluations HCERES, chaque chercheuse et chercheur pourrait, au moment de mettre sa publication, peut-être mettre un petit tag « science participative » et/ou « ODD ». Cela me paraît le moins coûteux si chaque personne qui connaît par cœur ses publications pouvait les nommer, indiquer si elles relèvent d'un objectif développement durable, de la science participative ou de la science avec, pourquoi pas, un système de science ouverte dans le système de recherche. Mais je sais que cela voudrait dire que chaque personne soit bien au fait de tous les éléments, c'est ce qui me paraît prendre le moins de temps.

Mme BERGES.– Pour compléter ce que tu dis, Lolita, effectivement devoir quantifier cela, c'est quelque chose de très compliqué et au pôle SAPS on se questionne déjà depuis deux ans là-dessus. Et pour apporter des éléments de réponse, mais qui ne vont pas être pour tout de suite, on a en projet de monter une cellule autour de la science engagée avec un observatoire de l'impact de la recherche. Et peut-être que justement c'est à ce moment-là que le lien sera un peu plus prégnant parce que là, il est très difficile en l'état qu'un chercheur ou une chercheuse déclare... En plus, recherche participative, science participative, il y a aussi plusieurs nomenclatures. Donc peut-être que ces outils qui arriveront normalement dans l'année à venir, on en reparlera, pourront accompagner du moins ce que tu recherches et ces qualifications-là. Mais ce n'est pas évident du tout, c'est quelque chose qui reste un peu abstrait, et déjà se mettre d'accord aussi sur qu'est-ce que la science participative, car il y a différentes définitions.

Mme RUBENS.– Oui, totalement. C’est pour cela que justement dans la création de cet observatoire, avoir déjà ces questions en tête permet de les discuter et aussi de pouvoir aussi voir que peut-être cela ne nous intéressera pas et de dire : la publication impliquant les sciences participatives nous paraît compliquée. Mais on a cette réflexion-là et on peut la défendre dans le bilan du schéma directeur et dans la candidature du label. Vraiment, encore une fois, les indicateurs sont les indicateurs du label, mais cela ne nous empêche pas de justifier que l’on n’ait pas cet indicateur et de pouvoir croiser effectivement les approches et on sait que c’est assez compliqué sur plusieurs sujets.

Mme CHEVALIER.– Juste un dernier exemple page 28, à propos des marchés publics d’achat, pour préciser ce que je disais tout à l’heure, c’est pour 2025 donc ce doit être à peu près dans les tuyaux.

Mme RUBENS.– Normalement oui.

Mme CHEVALIER.– Voilà. Il est demandé comme indicateur, je ne sais pas si c’est nous ou le cadrage, le pourcentage de marchés incluant une valeur de 30 % minimum à des critères DDRS dans le jugement des offres. Comment est-ce que l’on identifie, qui identifie, quels sont les moyens de la DAF pour identifier sachant que la DAF...

Mme RUBENS.– Je n’ai pas entendu.

M. LEVREL.– Je dis que nous, on réclame une liste de tous les marchés et on n’arrive même pas à l’avoir.

Mme RUBENS.– Oui, c’est un travail en cours effectivement d’avoir tous les marchés. Alors, il y a dans les cahiers des charges le fait de pouvoir augmenter la part de ces critères qui existent déjà en fait. On a déjà des critères environnementaux notamment dans les marchés, donc il y a la possibilité d’augmenter cette part-là. Mais je suis d’accord avec vous, on n’a pas encore la liste de tous les marchés, nous allons devoir y travailler. Pouvoir justement relancer les marchés qui arrivent à terme, mais avec ces

critères-là en augmentant la part puisqu'elle existe déjà. Et puis il y a des choses comme le guide des achats responsables, on a déjà un encart sur les achats responsables dans le guide des achats, donc là l'idée est de le visibiliser en en faisant un guide à part. Sur ce point, on collabore avec le pôle achat qui était vraiment plutôt à travailler sur ces éléments, donc ce sera eux qui pourront nous donner les marchés qui relèvent de ce 30 % minimum. Et encore une fois, si on n'a pas 30 % mais 20 %, on essaiera de le défendre au niveau de la candidature, même si avoir 30 % minimum reste un objectif, ce serait bien, mais je vous confirme qu'il y a du travail.

LE PRÉSIDENT.– Merci, Lolita. Je pense qu'il faudrait avancer un petit peu. Oui, Jérôme ?

M. DARRIBÈRE.– Merci pour cette présentation, le document et puis cette synthèse artistique de l'ensemble des éléments. J'interviens juste pour vous dire que la Fondation Septodont, dont je suis délégué général, est bien évidemment totalement disponible, ouverte pour accompagner des projets d'étude, d'analyse, de faisabilité, d'innovation sur les sujets environnement, climat, vivant pour l'université.

Mme RUBENS.– Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT.– Il n'y a pas d'autre question à Lolita, on aura l'occasion de revenir sur cela.

Mme RUBENS.– On reviendra montrer les avancées en espérant que l'on ait plein d'indicateurs cochés ou l'on vous expliquera de la même façon pourquoi on n'a pas réussi à les cocher.

LE PRÉSIDENT.– Merci, Lolita. Je vous propose de faire un point patrimoine...

M. BERNARDINO.– Non, il y a l'approbation du schéma directeur.

Mme RUBENS.– Oui quand même, que l'on soit tous d'accord pour l'appliquer, cela nous facilitera aussi les démarches.

M. BERNARDINO.– Donc il n’y a pas eu de changement de procuration, je pense ? Donc pas de changement de procuration. Donc sur l’approbation du schéma directeur DDRS, qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci de ce vote à l’unanimité.

Mme RUBENS.– Merci beaucoup.

1.4 Point d’information Patrimoine : Grands Travaux en cours

M. BERNARDINO.– Nouveau point, on a prévu de faire un point d’information sur la partie travaux, donc c’est Julien.

M. ALDHUY.– Bonjour à tous, donc en effet un point patrimoine en particulier sur l’avancement des travaux. Un point patrimoine qui est articulé avec une revoyure dans un prochain CA où je viendrai vous présenter l’état d’avancement. Et on discutera l’état d’avancement du schéma pluriannuel de stratégie immobilière que nous sommes en train de refaire et d’actualiser pour les années à venir, donc il y aura un point. Mais là l’idée, c’est de revenir sur l’avancement des travaux globalement puisque nous avons plutôt de bonnes nouvelles dans certains cas.

Vous avez pu constater ce matin en venant que concernant en particulier la dalle, nous ne sommes plus sur un blocage. Comme expliqué la dernière fois, il y avait une médiation pour que tout le monde accepte de retravailler ensemble entre la maîtrise d’œuvre, les entreprises, ainsi de suite. Donc le chantier a repris sur la dalle, on est sur un chantier complexe puisqu’en effet la caractéristique de l’UPEC, comme je l’ai expliqué, c’est que quoi que l’on fasse, on est obligé de toujours faire des chantiers en site occupé. Il y a des universités qui ont de la place, ils enlèvent tout le monde, ils font le chantier, nous, on ne peut pas le faire, on fait les chantiers en site occupé, c’est toujours ainsi, quel que soit à peu près le lieu de l’UPEC. Donc on a un chantier complexe puisqu’en effet les travaux ont repris début juin, ils ont beaucoup avancé cet été, mais bien entendu ils ne sont pas finis donc il a fallu faire l’accueil des étudiants, la rentrée. Et en fait, on sera dans cette situation de chantier jusqu’à la fin du premier semestre 2025

puisque aujourd'hui, pour être transparent avec vous, la maîtrise d'œuvre nous dit que la dalle sera livrée finie au mois d'avril, c'est l'engagement de la maîtrise d'œuvre. Sur un projet qui a plusieurs décennies de retard, on peut se dire qu'il y aura sûrement encore du retard. En tout cas, on est dans une logique où l'on peut raisonnablement imaginer aujourd'hui que la dalle sera finie pour la rentrée 25 et dans tous les cas, ce sera de toute façon fini dans l'année 25. Mais l'idée aujourd'hui, c'est d'avoir une livraison annoncée pour avril 25 s'il n'y a pas de problème majeur non identifié aujourd'hui, ce qui normalement ne devrait pas être le cas. Le problème des problèmes majeurs non identifiés, c'est que nous ne les voyons pas venir avant. S'il n'y a pas de problème majeur à nouveau, on devrait être dans les délais et à priori pour une rentrée 25 avec une dalle finalisée. Donc voilà ce que l'on pouvait dire sur la dalle. Après, peut-être que je vous explique le PowerPoint puis on reviendra point par point si vous voulez pour ceux qui auront des questions.

(Un document est partagé en séance)

Donc restructuration de la faculté de santé à nouveau. C'est un des gros chantiers de l'UPEC qui se fait également en partie en site occupé et qui est un chantier de très grande complexité. Il se passe globalement bien et sans difficulté particulière, par contre au prix de normes d'adaptation de chantier de manière à pouvoir maintenir l'activité. En particulier, on a totalement changé l'organisation du chantier en cours de route pour pouvoir maintenir l'accès aux amphithéâtres et à la bibliothèque de la faculté de santé pendant la restructuration. Donc c'était un très gros travail qui a été fait par notre maîtrise d'œuvre et les entreprises, mais aussi par la DPDD et la faculté de santé pour arriver à tout faire en même temps, à lever les contraintes extrêmement massives à nouveau ce sur projet-là. Aujourd'hui, on a quelque chose qui est annoncé pour des travaux fin deuxième semestre 2025, ce sont les délais initialement annoncés, donc on n'a pas de retard sur ce projet-là. Si vous avez besoin de compléments on pourra les donner, mais il se déroule globalement comme c'était prévu et avec des difficultés parce que nous sommes en site occupé, mais grosso modo tout se passe comme prévu et il n'y a pas de difficulté particulière sur ce projet.

À nouveau sur la partie campus Mondor, on arrive à la fin des travaux du BRB. Vous savez que c'est aussi un gros projet lié à la fac de santé avec le soutien de l'UPEC, financé dans le cadre du CPER, donc dans le bâtiment de recherche biomédicale qui va principalement accueillir les équipes de l'IMRB et une partie des équipes du Lisa. On est toujours sur ce qui était prévu donc avec une livraison deuxième semestre 24, la livraison devrait être fin octobre – début novembre, donc travaux finis. C'est un bâtiment de haute technologie avec beaucoup de laboratoires en environnement contrôlé donc en fait, on va rentrer dans une phase de déménagement des équipes et d'installation dans le bâtiment. Et de « finalisation et réglage » du bâtiment avec les équipes en place qui va s'étaler sur tout le premier semestre 25 avec normalement une capacité à utiliser pleinement le bâtiment et ses équipements pour les équipes qui seront installées à la fin du premier semestre 25 ou début du deuxième semestre 26. On est sur les deux chantiers qui se passent comme prévu, donc cela existe à l'UPEC, tout ne se résume pas à la dalle.

Sur les travaux de plan de relance. On avait obtenu pas mal d'argent au niveau du plan de relance pour faire de la rénovation énergétique soit à Vitry-sur-Seine, c'est fait, soit à Fontainebleau, c'est également fait. Mais je vous en parle encore parce qu'en fait, la rénovation thermique du campus centre a pris un peu de retard, c'est-à-dire qu'en fait on avait à la fois une partie des amphithéâtres du campus centre (d'ailleurs qui sont là) où là les travaux sont finis, et on avait la bibliothèque et la maison des étudiants. Sur la bibliothèque les travaux sont quasiment finis, mais on a pris un peu de retard parce qu'en fait, pour ceux qui sont usagers à la bibliothèque, on a de très grandes baies vitrées qu'il faut changer et elles sont faites sur mesure. Les délais d'acheminement et de conception ont pris beaucoup de retard, ce qui fait que l'on est aujourd'hui en train de finir les travaux de cette partie-là avec l'installation des baies vitrées. Et au niveau de la maison des étudiants, les travaux ont également pris un peu de retard lié aux retards que l'on a dans le BTP aujourd'hui et qui sont liés à des délais d'approvisionnement sur certains matériels installés. Mais on est à nouveau dans des chantiers qui vont aboutir comme prévu. Normalement, on était censé dépenser tout l'argent définitivement fin 23, et en fait il y a eu des dépenses en 24 faites

sur les budgets qui avaient été alloués dans le plan relance. On a négocié avec le rectorat et le ministère de manière à ce que l'on puisse dépenser dans l'année 24 parce qu'en fait, on aurait dû finir normalement dans l'année 23. On est à nouveau dans les clous avec différents chantiers qui sont en train d'aboutir et de se finaliser à nouveau avec des choses complexes puisqu'aujourd'hui pour la maison des étudiants, il y a un bâtiment qui n'est pas totalement occupé, mais les choses avancent. Mais avec la bibliothèque en site occupé où l'on fait un chantier tout en maintenant les activités de la bibliothèque, l'accueil des étudiants, l'accueil des personnels, on est à nouveau sur des choses qui sont quand même d'une grande complexité, d'une grande difficulté.

Sur Vitry, ce qui est aussi inscrit au CPER, vous voyez les deux bâtiments, donc à gauche le pavillon à l'horloge ou au clocher (il a plusieurs noms en fonction de qui parle) et à droite, appelé le bâtiment le « Trapèze » parce qu'il est en forme de trapèze. Pour rappel, ces bâtiments doivent accueillir les CMQ, l'IUT, le CMQ « santé, autonomie, bien vieillir », l'EPISSE et puis l'institut de formation de l'ergothérapie, donc avec un gros pôle finalement santé qui sera à Chéroux quand tout sera fini. Donc là, on est dans la deuxième phase du projet puisque la première phase sur le petit bâtiment est aujourd'hui quasiment en train d'être finie, on a des problèmes de parfait achèvement des travaux, mais on va dire que grosso modo c'est assez classique et c'est fini. On est aujourd'hui dans la phase de programmation avec toutes les parties prenantes pour le bâtiment du Trapèze. Et l'on est dans la phase de négociation avec le Conseil départemental du Val-de-Marne et surtout la Sadev 94 qui est l'opérateur de tout le campus Chéroux, on est passé dans une phase de négociation du prix d'achat du bâtiment en forme de trapèze. On a eu un prix d'achat moindre que ce qui était initialement évoqué dans la promesse initiale de vente qui datait de 2020. Donc on l'a revu plutôt à la baisse globalement puisqu'en fait on était à un petit million et demi et aujourd'hui on est à un gros million pour faire simple sans rentrer dans les détails de ce qu'il y a derrière le « un ». Donc là à nouveau, on a un projet qui aujourd'hui avance et que l'on pourra au besoin ultérieurement présenter plus précisément si vous le souhaitez.

Fontainebleau, l'inauguration a été faite, vous le savez. Si l'on prend l'ensemble du projet de Fontainebleau qui est sur cette représentation, donc l'IEP de Fontainebleau au nord-ouest, aujourd'hui les bâtiments sont finalisés, l'IEP a pris ces bâtiments. Cela a été réalisé dans le cadre du plan de relance, c'était donc les financements plan de relance qui ont permis de faire la première partie. Et aujourd'hui avec toutes les parties prenantes du projet, en particulier l'État, le Conseil régional puisque l'on est dans le cadre du contrat de projet État - Région, la Ville de Fontainebleau, le Crous qui s'installe de l'autre côté, on est en train de finaliser les grandes orientations de l'ensemble du projet. Donc on est en train de se mettre d'accord, on est en train de finaliser la prise de décision qui fera que l'on sera tous bien d'accord sur qui fait quoi, où, comment. Et une fois que ce sera fait, la programmation avec les différents services de l'UPEC qui doivent aller là. Donc en fait IEP, IFSI et l'institut de kiné qui est aujourd'hui dans les locaux de l'IUT de Fontainebleau, doivent à terme venir s'installer dans ce projet. On est en train de finaliser la programmation donc l'expression des besoins et puis la programmation avec toutes les parties prenantes qui devront s'installer là. Et une fois que l'on se sera mis d'accord avec tout le monde au-delà de l'UPEC sur le qui fait quoi, où, à quelle condition et dans quel délai, on pourra voir avec l'État, puisque tout cela appartient à l'État, pour récupérer ce qui nous reviendra en termes de foncier, en termes de bâtiment. Cela pour pouvoir passer justement à une phase de conception et puis de travaux, ce qui doit nous amener à une livraison plutôt pour la rentrée 28 si tout se passe bien, s'il n'y a pas d'aléa, c'est toujours l'incertitude sur les projets.

Dernier point qui est dans le CPER, c'est l'extension de Sénart puisque vous savez que dans le CPER nous avons obtenu, dans le cadre du contrat de projet de la Région 21 - 27, le financement d'un bâtiment dit « recherche » dans lequel il y a un peu de pédagogie, mais il est quand même majoritairement recherche, à l'IUT de Sénart. Les travaux de définition des besoins des uns et des autres ont été engagés depuis la dernière fois où je vous ai parlé de patrimoine, ce devait être en février. On est sur un projet classique dans le cadre des contrats de projet de la Région, la maîtrise d'ouvrage ne va pas être l'UPEC, nous n'allons pas être en maîtrise d'ouvrage

donc en pilotage, c'est le Conseil régional d'Île-de-France qui prend la maîtrise d'ouvrage, donc c'est lui qui est à la manœuvre. Alors, c'est bien entendu l'UPEC qui exprime les besoins, c'est quand même pour nos labos, pour l'IUT, pour nos formations donc c'est nous qui exprimons les besoins. Ceci étant dit, c'est quand même le Conseil régional qui est à la maîtrise d'ouvrage assez classiquement, on l'a déjà connu à l'UPEC avec différents projets de CPER qui étaient pilotés sous maîtrise d'ouvrage de la Région. Donc on est plutôt au début du projet par rapport à tous les autres, on est dans la phase d'expression des besoins en particulier au niveau de l'UPEC.

Et dernier point qui a également avancé depuis la dernière fois, c'est donc notre projet de construction d'un nouveau bâtiment au niveau de l'îlot Jacquard à Créteil dans l'optique historiquement de quitter le bâtiment Pyramide. Donc vous savez que l'on a déjà obtenu sur le budget, estimé à 24 millions d'euros, 7 millions d'euros grâce à la Ville de Créteil que je remercie à nouveau parce que l'on ne dira jamais assez à quel point le soutien de la Ville de Créteil, pour beaucoup de choses à l'UPEC, est absolument fondamental. Et aujourd'hui, nous sommes dans la phase de finalisation de la cession pour l'euro symbolique du foncier de la Ville de Créteil. Transfert pour l'euro symbolique à l'UPEC sur l'îlot Jacquard qui est le fond de là où il y a partiellement le projet dudit « Arbre de vie », nous sommes à côté. Donc on est sur cette phase-là et on est sur un projet qui avance puisque les cessions foncières vont bientôt être finalisées, cela a été validé, vous avez donné l'autorisation de le faire la dernière fois, Président, et les décisions ont été prises ou sont en train d'être prises officiellement du côté de la Ville de Créteil et du côté de l'Interco de GPSEA. On va récupérer tous ces éléments-là, ce qui va nous permettre de continuer ce projet puisque vous savez qu'il dépend d'un emprunt que l'on doit faire auprès de la Banque des territoires pour le financer. Il a été non retenu au CPER vu que l'État nous a dit : « On ne vous retient pas au CPER, par contre on vous donne « l'autorisation » de faire un emprunt » mais très conditionné, il faut que l'on s'inscrive dans les transitions socioécologiques et compagnie, et ce ne peut être qu'une banque publique, donc là ce sera la Banque des territoires. Nous savons que l'on a un projet qui est conditionné, mais en même temps pour pouvoir avancer sur l'emprunt, la Banque des territoires et les différentes

parties prenantes voulaient que la cession foncière soit faite. Donc une fois que l'on aura la cession foncière et que le foncier sera mis à l'UPEC, on pourra actualiser notre dossier, revenir vers la Banque des territoires de façon à voir ce que l'on peut emprunter et à quelles conditions nous pouvons le faire, ce qui est assez classique pour un projet immobilier. Voilà, la présentation est finie, si vous avez des questions, des points d'approfondissement...

M. LEVREL.– Oui, ce n'est pas tout à fait dans le sujet de la présentation, mais comme tu es là, je vais en profiter pour poser une question sur l'état d'avancement de la situation à Saint-Denis puisqu'en fait, on devait avoir un point mensuel que l'on n'a pas eu et un point à la rentrée que l'on n'a pas eu non plus. Donc est-ce que la commission de sécurité de la ville est passée ou pas ? Et où en est-on de la mise à jour pour être sûr que l'on ne va pas fermer incessamment ?

M. ALDHUY.– Pour rappel à tous les administrateurs du Conseil, un des sites de l'INSPE de l'académie de Créteil est à Saint-Denis dans une configuration extrêmement particulière. En fait, l'UPEC opère un bâtiment dans lequel il y a à la fois l'INSPE et un lycée professionnel du Conseil régional. On est sur une situation un peu particulière qui pose problème depuis pas mal de temps, c'était d'ailleurs régulièrement soulevé par Lucas dans le conseil d'administration. Et il s'avère que ce bâtiment pose plein de problèmes en termes d'exploitation, de sécurité et plein d'autres choses qui posent question. Et au mois de juin, la dernière commission de sécurité qui est passée a donné un avis défavorable à l'exploitation du bâtiment. Cet avis défavorable a été l'occasion d'attirer l'attention du Conseil régional et de l'État, qui est quand même propriétaire de ce bâtiment et à l'origine de la situation, sur le fait que nous ne pouvions pas continuer à être dans cette situation en accueillant un lycée, le président de l'université est responsable si un lycéen se blesse. On est quand même dans une situation abracadabrantesque, donc on a saisi cette situation-là en disant que nous, en responsabilité avec l'accord de la direction générale des services et du président, si l'on a un avis négatif, on ferme. Ce qui est logique, on ferme le

bâtiment quand on a un avis négatif à l'exploitation d'un bâtiment. C'était à trois jours du bac, cela a créé un peu d'émoi auprès de tout le monde, il y avait une fenêtre d'opportunité pour vraiment mettre les pieds dans le plat. Donc nous avons fait une réunion d'urgence avec toutes les parties prenantes, rectorat, Conseil régional, nous, la mairie, ainsi de suite, et il y a eu pression pour que l'on ne ferme pas. On a dit que nous de toute façon, si l'on ne voyait pas de solution à cette situation on fermait, qu'il était hors de question que l'on engage la responsabilité de l'université à exploiter un bâtiment qui a un avis défavorable parce que juridiquement, on n'a pas envie d'envoyer notre président en prison. Et donc ce qui a été fait, c'est que l'on s'est mis d'accord avec les parties prenantes, la Région, l'UPEC, on a listé les différents points de blocage qu'il était absolument impératif de lever pour pouvoir continuer à exploiter le bâtiment. Une fois que cela a été clairement identifié et que l'on a clairement défini qui faisait quoi entre le Conseil régional, opérateur du lycée même s'ils ont du mal parce que techniquement ils font les travaux chez nous, c'est une situation qui juridiquement est intenable. Donc on a identifié ce qu'il fallait faire, on a identifié qui devait le faire, on a identifié les délais dans lesquels cela devait être fait. Ceci étant fait, la mairie a accepté de signer (je regarde Marie pour être précis sur les termes) un arrêté nous autorisant temporairement à continuer l'exploitation, donc en fait on n'est pas sous arrêté de non-conforme. Un arrêté municipal temporaire pour continuer l'exploitation parce que nous leur avons montré que les travaux seraient faits en attendant que la commission passe fin octobre – début novembre, en fait on a grosso modo jusqu'à fin novembre pour faire tout cela.

Mme GARAPON.– Voilà. En fait ce qu'il se passe, c'est que la commission n'émet qu'un avis.

M. ALDHUY.– Oui, tout à fait.

Mme GARAPON.– Elle a émis un avis défavorable et le maire a choisi de ne pas suivre cet avis et de donner six mois supplémentaires à l'université pour se conformer aux réserves.

M. ALDHUY.– Exactement. Et donc là, on est dans une situation où nous en interne, on a fait le point sur où l'on en était sur les travaux, le Conseil régional nous a envoyé, hier d'ailleurs, l'état d'avancement des travaux de son côté. Et on est en train de monter une réunion avec eux pour faire le point et voir globalement où l'on en est de toutes les levées de réserve de manière à sécuriser le fait que quand la commission passera, on aura un avis qui sera réservé, que l'on a toujours eu grosso modo parce que Saint-Denis a des spécificités qui font qu'obtenir un avis favorable sera sûrement compliqué.

Mme GARAPON.– Favorable avec réserve.

M. ALDHUY.– Oui, favorable avec réserve. Donc les travaux ont avancé pour l'instant côté UPEC, beaucoup de travaux ont été faits, ont été engagés pour l'instant côté UPEC, et l'on sait que c'est également le cas côté Conseil régional. Et d'avoir mis la pression sur tout le monde en disant que nous allons fermer le site trois jours avant le bac a permis que tout le monde prenne ses responsabilités. Mais maintenant, il y a à nouveau un accord pour qu'avec l'État, on mette au clair la situation d'occupation du site de Saint-Denis en essayant de régler un peu qui fait quoi et où, et qui est responsable de quoi par rapport à ce bâtiment. En fait, si l'on rentre dans le détail, il n'y a qu'une seule parcelle dont l'UPEC est responsable, parcelle dans laquelle il y a l'UPEC, il y a un lycée, et il y a même peut-être, parce que l'État n'est pas capable de nous dire où passe le foncier aujourd'hui, un bout de l'IUT de Paris 13. Et concrètement tout cela, c'est sous la responsabilité de l'UPEC, nous, ce que l'on dit, c'est que l'on veut sortir de cette situation-là. Donc d'ores et déjà les services des Domaines de la préfecture de Seine-Saint-Denis sont en train de nous faire une proposition de découpage de manière à ce que l'on arrive à découper, qu'est-ce qui est du Crous, qu'est-ce qui est de P13 s'il s'avérait qu'il y a bien du P13 sur notre parcelle, et qu'est-ce qui est de l'ordre du Conseil régional et de l'ordre du l'UPEC. En sachant, et je pense que c'est la réaction que vous aurez, que finalement il est facile de dire : là-bas c'est le Crous, là-bas c'est P13 parce qu'ils sont dans leur

bâtiment et compagnie. Là où c'est infiniment plus compliqué, les collègues qui font cours là-bas le savent bien, c'est justement dans le bâtiment du fond de la parcelle où il y a justement l'INSPE et le Conseil régional puisqu'en fait tout est très mélangé. On a des couloirs où d'un côté de la porte vous êtes à l'INSPE, de l'autre côté de la porte vous êtes dans le lycée, il y a des étages qui sont INSPE, des étages qui sont lycée. Et d'une certaine manière, on a une partie sur la parcelle qui est UPEC et les amphis qui sont UPEC sont exactement de l'autre côté de la parcelle avec le lycée au milieu. Donc là, en termes de qui fait quoi où, on va entrer dans un travail extrêmement complexe dans lequel l'État ne voulait clairement pas entrer. Nous demandons que ce soit fait depuis des années et là, on voit que pour la première fois, la situation bouge. Donc on va entrer dans cette phase d'arriver à mettre au clair le qui fait quoi et qui est responsable de quoi pour Saint-Denis. On a fait aussi intervenir jusque-là la direction de l'immobilier de l'État, donc au plus haut niveau, et eux concrètement disent que concrètement cette situation n'est pas censée exister. Nous leur disons d'accord, mais de fait cela existe parce qu'il y a des décisions de l'État, qui ont peut-être 25 ans, qui font que cela existe, maintenant il faut trouver une solution et régler la chose. Un point sera fait dans le conseil de l'INSPE du jeudi 3 octobre, et en effet nous pourrons davantage communiquer quand nous-mêmes aurons fait exactement le point sur l'avancement UPEC et Conseil régional puisqu'en fait, le fait de pouvoir lever les réserves dépend de l'avancement de l'UPEC et du Conseil régional. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions...

M. BERNARDINO.– Comme on est dans les sujets complexes, on est aussi en train d'essayer de régler la situation du campus de Fontainebleau sur lequel on a aussi des problématiques de propriété, de qui est le propriétaire du bâtiment et du terrain.

M. ALDHUY.– Tout à fait parce qu'il y a un vrai enjeu pour nous. Alors juste pour mémoire, mais sans être trop long. En effet, la partie Fontainebleau de l'IUT est installée dans un bâtiment qui est à la lisière de la forêt de Fontainebleau, en fait pour des raisons sur lesquelles je passerai rapidement,

ce bâtiment n'existe pas. Officiellement, juridiquement et légalement il n'existe pas, ce qui est quand même un vrai problème pour tout le monde. Le bâtiment appartient, mais ils l'ont découvert récemment, au Conseil départemental de Seine-et-Marne, le foncier est du foncier de la Ville de Fontainebleau. Le Conseil départemental de Seine-et-Marne nous a récemment demandé si l'on ne voulait pas vendre le bâtiment, c'est là que nous avons pu leur rappeler qu'en fait, il était à eux. Donc concrètement, on voit que le statut de ce bâtiment est quand même un vrai problème et là en effet, on est en train de refaire passer les Domaines pour redonner une existence légale, juridique, à ce bâtiment qui techniquement n'existe pas pour des histoires liées à sa construction. Et un permis de construire avait été attaqué par l'ONF à l'époque et il avait été cassé en cours de construction. Donc la construction a quand même été finie et le bâtiment a quand même été utilisé, bien qu'il n'y ait pas de permis de construire au final. Donc là en fait, l'idée est de remettre en ordre ce qui n'est pas en ordre depuis que ce bâtiment existe, fin des années 80 peut-être, je ne l'ai pas en tête. Mais il faut que l'on arrive à éclaircir la situation parce que cela pose des problèmes, il n'y a pas de PC, donc s'il n'y a pas de PC officiellement il n'y a pas de propriétaire. Il y a peut-être un bout du code de l'urbanisme qui dit qu'en termes d'usage, c'est nous le propriétaire du bâtiment donc cela fait partie des choses que l'on essaie de régler.

M. ALDHUY.– je suis professeur en urbanisme, on voit souvent des choses comparables, on croit que les choses sont cadrées dans un pays développé comme la France et très porté sur le droit, bien souvent on se rend compte que ce n'est pas le cas. Et nous, on est quand même dans des situations très limites, l'INSPE Saint-Denis, c'est quand même très atypique. Par contre l'IUT n'est pas très atypique, c'est juste que quand même à la fin cela finit par être un problème.

M. BERNARDINO.– Merci, Julien, pour ce point d'information. Et puis Julien l'a dit, il reviendra pour présenter le schéma pluriannuel sur la partie immobilière.

1.5 Approbation des procès-verbaux en date des séances du 02 juin 2024 et du 05 juillet 2024

M. BERNARDINO.– Je vous propose de passer au point approbation des procès-verbaux des séances du 2 juin et du 5 juillet 2024. Est-ce qu'il y a des choses particulières ? Oui, Lucas.

M. LEVREL.– Merci. Oui, je voulais dire que le PV du 2 juin a été déposé avant-hier dans le SharePoint donc après celui du 5 juillet et on nous avait dit le 5 juillet que le PV du 2 juin était presque prêt. Donc je pense que quasiment personne, même avec la meilleure volonté du monde, n'a pu relire ce PV. Autant celui du 5 juillet a été déposé il y a une semaine environ, je crois, autant un PV déposé il y a deux jours, sachant que normalement il devait être prêt déjà depuis deux mois...

M. BERNARDINO.– On peut décaler celui-ci, effectivement on l'a déposé tardivement, la qualité audio de la bande sonore était exécration, mais vraiment exécration. Donc on a demandé au prestataire de refaire un deuxième passage, voire un troisième passage, la DAJG s'y est collée, je m'y suis collé, il y a des morceaux qui sont vraiment... C'est vrai que souvent on a un brouhaha général avec des gens qui parlent, des captations audio qui ne sont pas toujours terribles, donc c'est vrai que la retranscription, ce PV particulièrement, était d'assez mauvaise qualité d'où le fait de l'avoir déposé très tardivement. Mais je n'ai pas d'objection à le reporter à la prochaine fois pour que vous ayez le temps de le lire.

M. LEVREL.– Je conçois que ce soit compliqué, mais comme on nous avait dit en juillet qu'il était presque prêt, deux mois après c'est étonnant, s'il n'est encore que presque prêt.

M. BERNARDINO.– Oui. Mais là en fait, on a relu cinq fois donc on ne pourra pas faire mieux que la version qui vous est proposée là sur le PV. Donc si tu souhaites le relire pour la prochaine fois, il n'y a pas d'objection de ma part. Et puis on proposera la prochaine fois les deux versions, la version complète

et la version de synthèse pour que vous puissiez aussi voir si l'on bascule ou pas sur la version pour le PV d'aujourd'hui.

Je vous propose de ne voter que le PV du 5 juillet qui a été déposé plus tôt. Donc il n'y a pas eu de changement de procuration, Fadoua ? Très bien. Donc qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci.

Points soumis à discussion

1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

1.1 Approbation du budget rectificatif au budget 2024

(Un document est partagé en séance)

M. BERNARDINO.– Donc on passe au point suivant, l'approbation du budget rectificatif 2024. Petite introduction sur le budget rectificatif qui est, comme il était assez d'usage, un budget rectificatif plutôt technique sur lequel on réajuste les enveloppes budgétaires en fonction de la consommation du début d'année. Et de voir là où il faut éventuellement réabonder en cas de surconsommation, ou certaines enveloppes ont été revues à la baisse puisque l'on a vu que l'on n'était pas dans une consommation qui permettrait de consommer l'intégralité des dépenses comme il avait été prévu. Donc on a essayé de travailler avec les services pour essayer de se rapprocher le plus possible de ce qui devrait être la consommation en dépenses pour la fin d'année sur la partie éléments clés, donc on est bien d'accord que l'on est sur un budget qui est essentiellement technique. On a essayé de garder la trajectoire qui avait été fixée par le CA lors du vote du budget initial, on était sur un déficit à un peu moins de sept millions d'euros, on est resté sur BR qui permet de garder cette trajectoire avec le même déficit de moins sept millions d'euros. Sachant que ces sept millions d'euros, Hélène le rappellera, c'est si toutes les dépenses prévues sont bien faites et engagées d'ici la fin de l'année, ce qui n'arrive que rarement, donc on aura un atterrissage qui sera normalement un peu meilleur. On a aussi essayé de

travailler sur en particulier la partie recherche sur la surconsommation qui était récurrente pour essayer de se rapprocher plus de la consommation qui correspond aux dépenses qu'ils auront pour être plus sincère au budget.

Sur les éléments qui nous ont marqués, mais qui sont prévus dans le plan de retour à l'équilibre, c'est que l'on a été notifié au mois de juillet de la notification intermédiaire du ministère. Et on s'est aperçu que les six millions d'euros qui avaient été donnés en fin d'année universitaire l'année dernière n'avaient pas été soclés, ce qui était une attente de notre côté. Et là, on a eu une confirmation avec la notification intermédiaire, donc seule a été soclée la compensation du point d'indice, autour de 2,5 millions, un peu moins de 3 millions, donc cette partie-là a été soclée et reste effectivement. L'autre partie qui correspondait à la compensation budgétaire pour les fluides et pour un excédent budgétaire qui reste au ministère en fin d'année et qui n'a pas été soclée. Donc sur ce point, on a fait le choix, nous, dans le BR de retirer cette part qui n'a pas été soclée, ce qui a retiré trois millions d'euros de la charge de service public par rapport à ce qui avait été voté au BI. Par contre en compensation, on l'avait annoncé au mois de juillet, le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance a été signé et il nous a été notifié l'enveloppe budgétaire de 2,5 millions. Ce qui fait que les deux effets se neutralisent, c'est-à-dire que l'on a baissé la charge de service public de trois millions pour la dotation qui n'avait pas été soclée. Mais comme on a eu un budget supplémentaire de 2,5 millions pour le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance, cela nous a permis de garder la même trajectoire que celle qui avait été annoncée. Néanmoins, il est rappelé que pour le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance, les budgets qui nous ont été alloués sont pour des actions qui doivent être mises en œuvre, qui auront un coût et donc ce coût interviendra bien évidemment sur le budget 2025, donc ce n'est pas une recette sans contrepartie. Sur la baisse de recette par contre des trois millions d'euros dans le plan de retour à l'équilibre qui vous avez été présenté et voté au mois de juillet, c'était déjà anticipé, donc dans la trajectoire du PREF, on avait déjà anticipé de toute façon que ce ne serait pas soclé. Voilà quelques éléments saillants sur ce budget rectificatif, et Hélène va faire la présentation qu'elle a l'habitude de vous faire.

Mme DACOSTA.– Merci, Amilcar, bonjour à toutes et tous. La présentation va se faire en différentes parties, d’abord la synthèse du budget et ensuite un zoom sur les facteurs d’évolution dans les recettes que nous prévoyons d’encaisser, les dépenses budgétaires et enfin un récapitulatif de l’ensemble de ces équilibres.

Donc le budget qui vous est soumis traduit une variation à la hausse significative des recettes de 4,5 millions, donc c’est 331,5 millions de prévisions et 347,6 millions en dépenses budgétaires, donc les dépenses que nous prévoyons d’exécuter avec une faible variation sur ce dernier poste. Le plan simplement pour vous montrer l’évolution pluriannuelle des recettes et des dépenses encaissées et décaissées, on voit que les dépenses augmentent à un niveau plus important que les recettes, on va y venir, qui restent liées à l’augmentation mécanique notamment du premier poste qui est la masse salariale et pas seulement. Et ensuite, on voit un décalage, comme des effets ciseaux qui sont liés aux opérations pluriannuelles, le rythme d’encaissement n’est pas le même que le rythme de décaissement, ce qui explique en partie ce *trend*.

L’évolution des ressources avec la comparaison de la subvention pour charge de service public par rapport aux autres ressources propres, pareil en pluriannuel, les comptes financiers et les deux dernières prévisions. Le poids de la subvention pour charge de service public, près de 70 %, par rapport à l’ensemble de nos ressources propres, c’est un poids relatif qui est comparable aux universités de taille comparable à la nôtre. Dans cette ventilation de l’ensemble des recettes, on ne voit que le premier poste, d’un côté on a la formation professionnelle avec la FA et la FC, de l’autre côté on a toutes les autres subventions sur contrat, notamment les BIA, les EUR. Les subventions d’investissement pour les travaux et enfin, les droits d’inscription, la CVEC et d’autres recettes.

Une présentation par contre budgétaire, la subvention pour charge de service public avec les éléments, l’explication apportée par le VP en préambule, la répartition entre autres financements publics et toutes les autres recettes propres, ce sont des classifications règlementaires. Et enfin, la fiscalité affectée qui est la CVEC dont on a reçu une notification et un montant supérieur, mais cette notification est arrivée après la consolidation du budget, donc l’exécution se fera bien à la hauteur de la notification.

Simplement pour montrer les détails de ce que l'on a dans les autres financements dans cette catégorie « autre financement public ». On va retrouver principalement les opérations travaux, les subventions sur les projets tels que les Cordées de la réussite, toutes les subventions recherche, et les contrats d'enseignement.

Un zoom sur quelques postes, notamment la formation professionnelle, on voit qu'il y a une augmentation des prévisions à hauteur de 1,8 million pour la FA, un peu plus d'un million pour la formation continue. Les contrats de recherche, donc là ce sont vraiment les prestations de recherche, on n'est pas sur les subventions, donc une variation assez faible, les droits d'inscription aussi, ce sont des ajustements assez mineurs. Des dépenses que nous prévoyons décaissées, donc la ventilation sur les trois enveloppes masse salariale, investissement et fonctionnement, donc c'est un poids relatif qui est à peu près comparable à ce que l'on observe dans les autorisations d'engagement.

La prévision, je vous le disais tout à l'heure, 347,6 millions avec 245,4 millions en masse salariale, près de 62 millions d'euros pour le fonctionnement et un peu plus de 40 millions sur les investissements. Donc cette masse salariale, on y reviendra sur une autre planche, qui augmente de 4,3 millions. Le fonctionnement qui est en baisse, on a des conjugaisons d'effet inverse, un travail a été fait par la direction de la recherche pour améliorer la qualité des prévisions de recette et de dépense, et qui a permis d'avoir un prévisionnel qui normalement se rapproche un peu plus du niveau de réalisation potentiel. Et puis une augmentation sur les remontées des composantes.

Les investissements qui sont liés principalement aux projets pluriannuels, aux projets immobiliers, je ne vais pas revenir sur les propos qui ont été dits tout à l'heure, mais on suit le calendrier des travaux. L'évolution par destination puisque dans la liasse, vous avez ces tableaux-là que nous sommes amenés à mettre à disposition. Et ensuite la masse salariale, donc je vous disais tout à l'heure, 245,4 millions avec 3 sous-enveloppes qui la composent. Celle des personnels permanents, près de 215 millions d'euros, les contractuels sur contrats divers (contrat de recherche, contrat d'enseignement où se sont des postes qui sont totalement financés). Et ensuite on va retrouver la troisième catégorie qui comprend principalement les heures complémentaires et les vacances administratives, peu d'heures

sociales. Le ratio que nous présentons habituellement qui sert à faire un lien entre les charges de personnel et les produits encaissables, le seuil de vigilance est à 82 %, nous sommes à 119 % à ce stade.

Un focus sur les projets d'investissement dont le montant total est à près de 142 millions d'euros avec un niveau de réalisation avant 2024 à près de 73 millions d'euros, la prévision du BR et enfin, le reste à réaliser.

Un focus simplement pour, alors je ne vais peut-être pas être trop redondante avec la présentation du VP, l'ensemble des projets qui sont financés par le plan de relance sur cette planche, sur l'autre ceux qui sont financés par le contrat de plan État – Région. Et enfin, le cumul de l'ensemble des opérations pluriannuelles qui sont présentées dans la liasse avec les opérations de travaux, la recherche, les contrats de renseignement. Et les projets de la DSI que nous avons choisi depuis deux budgets maintenant de présenter dans la liasse budgétaire puisqu'il y a une continuité sur un certain nombre de projets à l'horizon pluriannuel, même si on n'a pas de financement externe. Ce qui nous amène à un total pas loin de 374 millions d'euros avec la ventilation des sources de financement au bas de la planche.

Ces recettes budgétaires : 331,5 millions, les dépenses : 347,6 millions et le différentiel, le solde budgétaire : moins 16 millions d'euros. Donc ce solde budgétaire a impacté la trésorerie à hauteur de ce montant-là et va venir s'ajouter à d'autres opérations qui vont impacter la trésorerie, mais pour des opérations qui sont dites non budgétaires, cela concerne les bourses par exemple ou des opérations de TVA. Ce qui nous amène à une variation de trésorerie à moins 13,8 millions.

Le compte de résultat, d'un côté vous avez les produits à hauteur de 319,7 millions, les charges de l'autre, 326,7 millions, et donc un résultat prévisionnel à moins de 6,9 millions. Ce résultat, avec le jeu des amortissements et de provisions, nous amène à une capacité à autofinancer nos opérations d'investissement à 2,1 millions. Ces 2,1 millions viennent s'ajouter au prévisionnel de recette d'investissement pour un total de 32,5 millions pour financer partiellement nos dépenses d'investissement, un peu plus de 40 millions d'euros.

La différence entre nos ressources et nos dépenses d'investissement, c'est ce que l'on prévoit de prélever dans le fonds de roulement pour moins 7 millions d'euros. Ce fonds de roulement était initialement à 12,6 millions, c'est le fonds de roulement connu lors du dernier compte financier, la

variation est appliquée, ce qui amène à un prévisionnel à près de 5 millions d'euros.

La trésorerie, montant initial : 74 millions d'euros, et la variation que nous avons vue tout à l'heure nous amène à une trésorerie après BR à 60 millions d'euros.

Le schéma d'emplois, je ne vais peut-être pas le commenter, mais je reste à votre disposition si vous avez des questions.

Mme FLEURY.– J'ai une question justement parce que pages 25 et 26, vous parlez du fonds de roulement, mais ce n'est pas très clair pour moi, concrètement cela veut dire combien de jours de fonds de roulement ?

Mme DACOSTA.– Le nombre de jours est de 5,7 à date, si bien entendu toutes les opérations se réalisent parce que si l'on a de la sous-exécution, il sera en compte financier à un niveau supérieur.

Mme FLEURY.– Merci.

M. LEVREL.– J'ai très vite deux remarques, deux questions liées à la note de présentation de l'ordonnateur et puis aux annexes sur lesquelles on doit se prononcer. J'ai remarqué que dans les tableaux obligatoires, la catégorie des recettes et dépenses fléchées est maintenant renseignée, il y a le montant indiqué à l'intérieur, ce n'est plus à zéro comme avant, ce qui veut dire que des dépenses et des recettes ont été catégorisées parmi les recettes fléchées. Et dans la note de l'ordonnateur, il est écrit : « *En 2024, l'UPEC a fait le choix (au passé) de déterminer un périmètre de recettes fléchées et de le suivre* ». Or, ce choix va être fait dans la délibération suivante, pas au passé, je voulais juste faire remarquer que la présentation de budget a anticipé le vote qui doit avoir lieu après. Et même l'ordonnateur a considéré qu'en fait le vote était déjà fait, donc c'est légèrement désagréable quand on doit voter de voir que... même si l'on a un peu l'habitude.

En revanche je remarque qu'au BR, visiblement le montant des amortissements est similaire à celui du BI, donc la façon de les comptabiliser n'a pas changé. Alors qu'au compte financier en mars, il y avait eu une énorme augmentation des amortissements et Madame l'agent comptable

nous avait expliqué qu'il y avait une nouvelle façon de présenter les amortissements parce que l'on présentait le stock et pas la variation. Je suis un peu étonné que le BR, qui est censé se rapprocher de ce qui sera présenté au compte financier, ne soit pas présenté de la même façon. Donc c'est une première question et j'aurai peut-être une autre question sur un autre sujet après, donc il vaut mieux attendre la réponse à ma première question.

Mme DUROU.– Oui, c'était seulement un choix de présentation pour être dans l'alignement du BI, mais on aurait pu faire l'autre, Monsieur LEVREL. Donc je prends votre remarque et on modifiera, c'était pour être dans la prolongation du BI sachant que cela ne change pas le montant de la variation. On s'est posé la question, on avait les deux possibilités, on changera la présentation si c'est plus clair pour vous, mais je vous confirme qu'il y a bien eu un changement.

M. VALLÉE.– Dans le budget initial, le résultat prévisionnel est établi à moins 7, là on a gratté quelques dixièmes, on est à moins 6,98, et d'après le PREF pour une projection, on veut un atterrissage à moins 4,6. Est-ce que vous êtes optimiste sur votre prévision ou pas ? J'ai bien compris qu'il y a des dépenses qui ne seraient peut-être pas décaissées.

M. BERNARDINO.– La réponse est oui sous réserve qu'il n'y ait pas des mesures gouvernementales qui soient annoncées là et qui nous impactent.

M. VALLÉE.– Oui, on est d'accord, c'était ma première question. Et après, le tableau un de la liasse budgétaire, on a les chiffres par catégorie de personnel, titulaire, non titulaire, etc. Sur la partie enseignant-chercheur, les chiffres sont à peu près stables : 1 805 en 2023 et là 1 822, donc OK. Par contre, c'est pour les BIATSS, on était à 679 en 2023 pour les titulaires, on passe à 615, moins 64. Pour les non-permanents, CDD, 380 pour 2023, 536, donc moins 64 titulaires et plus 156 contractuels. Et puis après, vous avez parlé de ratio ressources propres, c'est cela ? 110 % ?

Mme DACOSTA.– Non, 79 %.

M. VALLÉE.– J’avais mal entendu, cela me rassure. Quelle est la volonté de l’équipe politique, du président, c’est de mettre tous les titulaires dehors ? Je suis obligé quand même, je ne suis pas remonté en 2023 pour avoir la tendance, mais je crois que je suis déjà intervenu pour expliquer que lors de certains discours de campagne, cela avait été de maintenir ce ratio de contractuels – titulaires à 20 % ou un tiers. Là, cela pèse en nombre, en pourcentages forcément... je ne vais pas m’amuser à les faire, cela n’aurait pas de sens. Je sais que l’on a recruté cinquante et quelques via les différents contrats Érasme et compagnie, ce qui fait monter la note, mais pas de 156. De mémoire, on en avait voté une cinquantaine la dernière fois, à un moment donné, la communauté de personnels va être très contente parce que l’on fait croire que l’on a des personnels en plus, mais apparemment ce n’est pas visible.

M. BERNARDINO.– Pour rappel dans les contractuels, il y a aussi les contrats doctoraux par exemple, je dis qu’il n’y a pas que les BIATSS dans les contractuels.

M. VALLÉE.– Oui, mais de mémoire, c’est à la marge, ce n’est pas cela qui fait les 156.

M. BERNARDINO.– Non. Sur le ratio, le pourcentage n’a pas de sens parce que les postes qui ont été recrutés l’ont été sur ressources propres et que par définition, quand c’est sur les ressources de contrat, ce sont forcément des contractuels, ce ne peut pas être les titulaires. Donc dès l’instant où l’on développe les contrats de recherche et que l’on met du personnel recherche, c’est forcément des contractuels, dès l’instant où l’on répond à des PIA, on recrute, c’est forcément des contractuels, donc on ne peut pas maintenir un ratio de titulaires – contractuels. Sur le choix, il n’y a pas eu de choix de l’équipe politique de réduire la partie titulaire, c’est simplement que quand on recrute aujourd’hui, on a de plus en plus de mal à attirer des titulaires. Et il y a aussi le sujet des concours, c’est-à-dire que l’on avait beaucoup de concours où il n’y avait finalement pas de lauréat parce que pas de candidat. Donc à un moment donné, on prend les contractuels pour remplir les postes vacants quand on n’a pas de titulaire, mais il n’y a pas de volonté de réduire

les postes de titulaire, on n'a d'ailleurs absolument pas réduit les supports de titulaires dans le schéma d'emploi, c'est simplement qu'ils sont actuellement occupés par des contractuels et pour autant, il y a bien un support de titulaire en dessous.

M. VALLÉE.– Il ne manquerait plus que vous supprimiez des supports de titulaires.

M. BERNARDINO.– On est bien d'accord. Après, sur le schéma d'emplois, il y a eu une bascule à un moment donné, cela avait été fait avec la DRH qui a travaillé sur les postes, en particulier BIATSS, qui étaient sur le plafond un alors qu'ils relevaient du plafond deux. Donc je rappelle, le plafond un c'est le plafond des postes financés par la dotation ministérielle alors que le plafond deux normalement, c'est sur le choix de l'établissement, donc soit sur des postes sur contrat, recherche ou formation, soit sur des postes que l'établissement crée sur ses ressources propres avec des frais de gestion qui sont générés. Et on avait usage de plutôt à chaque fois les mettre au plafond un, donc on a travaillé pour savoir d'où venaient les supports et donc la DRH travaille là-dessus pour justement remettre les emplois sur les bons plafonds et ne pas laisser les choses dans le désordre. Donc là, le transfert du plafond un au plafond deux, c'est principalement parce que nous avons vu qu'il s'agissait de contrats qui n'étaient pas rattachés à la dotation ministérielle. C'était des postes qui avaient été créés par l'établissement, ce qui explique la bascule et la baisse sur le plafond un en tout cas de la partie administrative. Et encore une fois, la volonté politique n'est absolument pas de supprimer des postes de titulaires. Simplement, on a aujourd'hui une contrainte sur les postes de BIATSS sur contrat PIA ou sur contrat de recherche. On est obligés d'avoir des contractuels parce que quand on justifie des dépenses, on ne peut pas justifier de dépense d'un poste financé sur le budget de l'État, cela veut donc dire que l'on est forcé de prendre des contractuels. On a une politique de stabilité aussi sur la partie fidélisation des agents et on a beaucoup fait de CDIisations, en particulier sur la partie administrative. Alors cela ne répond pas à la titularisation, mais cela permet de stabiliser les gens, de les garder et on essaie de les accompagner pour qu'ils passent les

concours et les réussissent. Mais il faut bien être conscient d'une chose, on a encore eu cette année des soucis de ce type-là, c'est que quand on ouvre un concours, on ne peut pas garantir le lauréat du concours. Donc quand on ouvre un concours pour un contractuel dont on est satisfait et que l'on souhaiterait titulariser, on prend aussi le risque que ce ne soit pas lui le lauréat et que l'on doive lui expliquer que l'on met fin à son contrat parce que l'on a un autre lauréat. Donc nous faisons très attention, quand on ouvre des concours, d'être sur des supports vacants de manière à ce que quoi qu'il arrive, on ne mette pas dehors quelqu'un que l'on avait pressenti comme lauréat d'un concours, mais que l'on ait bien la possibilité d'accueillir les lauréats sur des postes vacants. Effectivement à partir du moment où l'on met des gens, des contractuels, sur des postes de titulaires et que l'on en est satisfait, les mettre au concours devient un peu risqué pour la personne que l'on souhaite garder, donc on a privilégié plutôt la CDIisation pour essayer de les fidéliser. En tout cas, il n'y a pas une volonté politique clairement affichée, d'ailleurs sur les derniers postes recrutés, les postes sont ouverts lorsqu'il y a le support de titulaire, ils sont aussi bien ouverts aux titulaires qu'aux contractuels, à des titulaires qui seraient sur mutation et qui souhaiteraient venir chez nous. Et on n'a jamais, pour l'instant, refusé de titulaires sur des postes, bien au contraire.

Mme GARAPON.– En complément, malheureusement on constate aussi dans les candidatures que l'on reçoit qu'il y a de plus en plus de contractuels et parfois que des personnes qui ne sont pas titulaires. Mais il n'y a aucune volonté de prendre plutôt des contractuels, on s'adapte aussi aux candidatures que l'on reçoit. Et effectivement, malheureusement je le regrette, on constate qu'il y a de plus en plus de candidats qui ne sont pas titulaires.

M. VALLÉE.– Je suis bien obligé de faire la remarque. Sinon pour les concours, oui, il y a parfois des jurys, ils sont souverains, etc., mais je rappelle qu'il y a quand même une charte de déontologie à faire signer aux membres du jury et il y a parfois une obligation de déport quand on connaît le candidat. Et un jury ne sert pas à régler ses comptes avec un candidat, mais vérifiez la composition de vos jurys parfois, cela éviterait peut-être qu'il

y ait de la suspicion ou qu'il y ait des choses qui se passent. Quand on est content de quelqu'un effectivement pendant deux, trois ans, le jury... je ne sais pas, mais il y a des comptes qui se règlent dans les jurys de concours et il y a des gens qui devraient se déporter, je tenais à vous le rappeler.

Sinon, concernant le budget, vous avez parlé de notifications arrivées tardivement pour les BIATSS, mais on attendait tous avec impatience des notifications LPR au mois de juillet concernant quelques enseignants. Même si ce n'est pas grand-chose, j'aimerais que ces notifications soient portées à la connaissance du CA pour savoir ce que l'on en fait ou pas.

Après, vous parliez d'une sous-exécution budgétaire notamment pour la recherche. Figurez-vous que parfois, on arrive à faire des commandes (je fais court), mais visiblement certaines sont bloquées à cause des codes NACRES. Il y a des montants qui ont été mis dans ces codes NACRES quand on commande, mais nous, on ne connaît pas ces montants, il n'y a aucune information, sauf que cela bloque les commandes aussi bien pour la recherche que pour l'enseignement. J'ai demandé le montant d'un code NACRES à Madame DACOSTA, je ne sais pas si c'est elle qui va pouvoir me répondre. Cela peut mettre en péril certains projets de recherche et certains enseignements parce que comment voulez-vous jouer avec une règle du jeu que vous ne connaissez pas ? Si l'on veut m'empêcher de travailler, ou d'autres parce que je ne suis pas tout seul, il faut me le dire.

M. BERNARDINO.– Il n'y a aucune volonté de bloquer quoi que ce soit. C'est simplement que l'on a remis les seuils réglementaires du code des marchés qui fixe que, pour un montant annuel dans un code particulier de type de dépense, l'établissement doit se poser la question de lancer un marché et d'en faire un marché. Donc c'est simplement cela que l'on a remis en place et encore une fois, on a renforcé la cellule marché parce qu'avant, il n'y avait qu'une personne à mi-temps, aujourd'hui ils sont trois, si je ne dis pas de bêtise, pour justement essayer de répondre le plus vite possible. La Cour des comptes l'a bien signalé aussi quand ils sont venus, il y avait une espèce d'usage de contourner le code des marchés en oubliant de faire des marchés publics sur certains contrats, dont la recherche effectivement. Et donc on est navrés, c'est vrai que cela ralentit, on a renforcé les cellules des marchés pour que ce soit plus rapide, mais un marché se prépare, se met en place.

Après sur les codes NACRES et les montants plafonnés, je pense qu'Hélène doit peut-être connaître les montants, j'avais un vague souvenir de 20 000 euros par code NACRES.

M. VALLÉE.– Je reprends la main si vous voulez, on va peut-être donner un exemple parce que cela va servir pour d'autres. Donc 20 000 euros pour un code NACRES qui sert à la fois en recherche et en enseignement, à minima on regarde le montant du code NACRES de l'année N-1, voire N-2, parce que si ce code NACRES était à un million d'euros l'année N-1 et qu'il passe à 20 000 sans prévenir personne, à mon avis cela va bloquer quelque part. Alors quand Yves LEVY du VRI va venir pour vous dire : « C'est quoi, Jean-Luc, ton code NACRES qui m'empêche de bosser ? », lui qui rapporte plusieurs millions de ressources propres à l'établissement, je pense que vous allez plus vous activer que si c'est moi qui vous dis que je ne peux pas faire mes commandes pour les TP de Master Biologie Santé qui commencent la semaine prochaine.

LE PRÉSIDENT.– On peut répondre...

M. VALLÉE.– Non, mais c'est fatigant, on a eu aucune information.

LE PRÉSIDENT.– Vous me donnez une information que j'apprends donc...

M. VALLÉE.– Oui, justement je le fais exprès parce que j'ai eu d'autres personnes pour vérifier si ce que j'allais dire était juste. Mais effectivement, 20 000 euros, vous savez un anticorps c'est 400 divisé par 26.

LE PRÉSIDENT.– Oui, 20 000 euros, ce n'est pas beaucoup.

M. VALLÉE.– Au classement de Shanghai, on va reperdre des places à mon avis, Monsieur le Président. L'administration administrant de la sorte, c'est fatigant.

LE PRÉSIDENT.– Hélène, peut-être que là, c'est un sujet...

M. VALLÉE.– Non, je n’attends pas de réponse, mais faites quelque chose quand même, 20 000 euros sur un budget de l’université de 380 millions...

LE PRÉSIDENT.– Hélène, voulez-vous répondre ?

Mme DACOSTA.– Non, je disais simplement que les réponses apportées par Amilcar sont celles-là. La Cour des comptes nous a fortement enjoins à sortir des difficultés dans lesquelles on était, c’est-à-dire un volume d’achats, qu’il s’agisse de recherche ou hors recherche, qui n’a pas fait l’objet de contractualisation. Et l’idée est de pouvoir se servir de SIFAC, comme cela se passe partout ailleurs, pour pouvoir le suivre de manière à ce que l’on évite le saucissonnage que l’on a pu observer et pour lequel nous avons eu des observations. Après, je ne sais pas si c’est le lieu pour en débattre, dans chaque structure il y a des responsables financiers, l’idée est que le responsable financier fasse remonter à un moment donné l’atteinte de ce seuil et derrière, le service des marchés est réactif, comme le disait Amilcar. Je n’ai pas eu le mail de votre responsable financière, mais je viens de voir votre mail ce matin, je l’ajouterai dans la boucle et nous en discuterons.

M. VALLÉE.– Ce n’est pas la peine de répondre, Madame DACOSTA, on a la réponse. On me dit qu’après, il faut créer un centre de besoin, je me dis que franchement, il faut pouvoir déplacer ce plafond.

LE PRÉSIDENT.– Mais on a entendu, Benoît, et j’entends parfaitement.

M. VALLÉE.– Et 26 000 euros, c’est le prix d’une seule commande, vous imaginez ?

LE PRÉSIDENT.– Je connais bien, mais il y a des souris chères aussi... Lucas ?

M. LEVREL.– Oui, j’ai une question sur une phrase de la note de l’ordonnateur, c’est la question des restes à payer en dépense de fonctionnement. C’est-à-dire, pour rappeler un peu, la différence entre les autorisations d’engagement qui sont pour les commandes que l’on passe, et les crédits de paiement, c’est-à-dire quand on paye ce que l’on a commandé.

Et donc selon les années, il peut y avoir plus de l'un, plus de l'autre, et quand on a passé beaucoup de commandes, mais que l'on n'en a pas beaucoup payé, c'est que l'on sait qu'il va y avoir un reste à payer. La note de l'ordonnateur nous dit qu'il y avait 72 millions de reste à payer à la fin de l'exercice 2023, j'ai fait le total des restes à payer accumulés depuis 2017 puisqu'il y a sur le SharePoint les comptabilités depuis 2017. Et sur la période 2017 – 2023, le reste à payer total s'élève à 30 millions. Ce qui voudrait dire qu'à la fin 2023, il y avait 40 millions de reste à payer antérieur à 2017, ce qui m'amène à me demander si les commandes passées avant 2017 vont devoir être payées un jour, ce nombre m'a paru gros. Et surtout la note dit que d'après ce BR, les restes à payer tomberont à 60 millions, donc avec 12 millions de moins de reste à payer à la fin de cette année par rapport à l'année dernière. Or, le BR indique qu'il aurait 2 millions de plus d'autorisations d'engagement que de crédits de paiement cette année, donc le reste à payer devrait augmenter de 2 millions et pas baisser de 12 millions, je ne comprends pas ce nombre. En investissement c'est le contraire, on est censé payer plus que ce que l'on va commander cette année, donc je ne sais pas s'il y a une confusion ou pas, il y a peut-être une coquille dans le document, mais je ne vois pas comment le reste à payer peut baisser de 12 millions sur l'année.

Mme DUROU.– On est en pleine procédure de mise en qualité de nos comptes, donc la remarque est pertinente puisque nous avons énormément de scories dans nos comptes d'attente donc pour les techniciens, c'est le 408, les factures non parvenues, et nous avons des factures non parvenues sur des lignes très anciennes. Donc avec Hélène DACOSTA ici présente, nous avons décidé de faire une campagne d'apurement massive jusqu'en 2022. Auparavant, il y a eu bien sûr une communication auprès des responsables financiers si jamais il y a vraiment un retard de transmission de la facture par le fournisseur pour qu'ils nous en informent parce qu'une fois que nous aurons fait cette campagne d'apurement, si le fournisseur représente sa facture, il faudra créer un nouveau compte commande. Mais l'on considère, et pour en avoir l'expérience l'une et l'autre, que cela reste des cas très limités. C'est tout le problème de l'animation et du suivi de la communauté financière, là où l'on a un fort *turn-over*, il faut remettre nos collègues dans le chemin de l'apurement de ces comptes d'attente. Une grosse campagne de

réunions bilatérales est aussi menée depuis le début de l'année pour que l'on ne retombe pas dans ces difficultés dans les prochaines années. Donc effectivement, la remarque est pertinente et c'est en lien effectivement avec une campagne d'apurement massif que l'on avait également avec les commissaires aux comptes.

M. LEVREL.– Et donc cet apurement devrait apparaître comme des annulations d'autorisation d'engagement ?

Mme DUROU.– Exactement.

M. BERNARDINO.– En fait, quelques fois on s'est aperçu que des collègues faisaient des bons de commande et ensuite ils refaisaient un deuxième bon de commande parce que finalement ils avaient rajouté quelque chose de plus dans un nouveau devis sans annuler le premier bon de commande et donc cela traîne dans le système d'information. Il y a peu de chance qu'un fournisseur de 2017 avec un bon de commande ouvert n'ait pas déposé la facture et le fasse là. On a pris la décision de considérer que tout ce qui était trop ancien, il fallait l'apurer, donc il n'y a pas de raison que cette facture apparaisse. On travaille assez durement avec le service financier, dès l'instant où les factures sont déposées, on fait la chasse au service pour pouvoir mettre en paiement la facture et justement faire en sorte que la facturation se fasse le plus rapidement possible et que les comptes soient plus justes. Malgré tout, on a des choses qui sont très anciennes et qu'il faut apurer à un moment donné parce que nous pensons que de toute façon cela ne sert à rien, si le fournisseur n'a pas fourni la facture depuis 2017, il y a peu de chance pour qu'il la fournisse.

M. LEVREL.– Mais alors, ces annulations sur les autorisations d'engagement, est-ce qu'elles ne devraient pas diminuer le montant des AE 2024 du BR ?

Mme DACOSTA.– Alors cela va se traduire dans l'outil progressivement au gré des annulations. Après les AE au niveau du BR, c'est la consolidation tout bonnement des prévisions. C'est ce que j'expliquais tout à l'heure, parfois on peut avoir dans un sens un engagement pluriannuel parce que quand vous

lancez un marché sur trois ans, vous engagez la première année l'intégralité des marchés. Le rythme de décaissement se fait sur les trois années si la cible est atteinte. Et inversement, on peut avoir effectivement ces opérations d'apurement qui vont avoir leurs effets dans les mois qui viennent et l'année prochaine puisque l'on va en tenir compte sur les clôtures suivantes, sur le report des pièces non soldées.

M. LEVREL.– Je pense que je comprends, mais ma question, c'est que la liasse donne des nombres et la note de l'ordonnateur donne des nombres qui à priori ne sont pas les mêmes. Je ne comprends pas, la note de l'ordonnateur dit que les restes à payer vont baisser de 12 millions, mais le tableau 2 ne permet pas de voir que le reste à payer va diminuer de 12 millions.

Mme DACOSTA.– Le tableau deux vous donne une photographie sur un seul exercice qui permet de pouvoir comparer les autorisations d'engagement et les crédits de paiement, donc c'est cette variable de 2024 qui a été réajustée au niveau du BR que l'on prend en compte et que l'on vient déduire dans le montant du reste à payer constaté initialement.

Mme FLEURY.– Je voudrais revenir sur un élément que je n'ai pas tellement bien compris lors des éléments que vous avez donnés en présentation générale. Vous aviez parlé d'un soclage prévu de 6 millions d'euros et qui finalement sera moindre, 3,7 millions je crois, c'est bien cela ?

LE PRÉSIDENT.– 2,5 millions.

Mme FLEURY.– Et d'une compensation par le COMP.

LE PRÉSIDENT.– Non, ce n'est pas une compensation, on va préciser.

Mme FLEURY.– Je voudrais des explications, car j'ai mal compris. Donc six millions de soclage prévus et en réalité c'est moins et une compensation par le COMP, ce qui aurait un impact sur le budget initial 2025. J'avais l'impression que c'était une sorte de fuite en avant et j'aurais voulu avoir des éléments de précision. Merci.

M. BERNARDINO.– En fait, il s’agit dans le BR de la dotation pour charge de service public. Cette dotation, on aurait dû la baisser de trois millions d’euros puisque l’on a constaté que le soclage estimé en BI n’est pas une réalité. Néanmoins, ce n’est pas visible là sur le BR parce que dans la notification intermédiaire, on s’est retrouvé avec une recette de charge de service public pour le COMP. Ce qui fait que la charge de service public affichée dans le BR est la même, donc on ne voit pas l’effet de baisse que l’on a mis simplement parce que c’est neutralisé par des dotations supplémentaires. On dit que c’est quand même un point d’alerte pour nous et qu’il va falloir faire attention, même si on avait mis cette baisse de trois millions dans le PREF. Donc ce n’est pas une surprise pour nous, c’est simplement que l’on préfère l’enregistrer au BR vu que c’est dans la notification, on a préféré être sincère en l’enlevant. Néanmoins, la partie COMP reçue en recette cette année, c’est bien pour des actions que l’on va mettre en œuvre, ce qui engagera des dépenses l’année prochaine, mais c’était prévu pour le BI, c’est une alerte, mais normalement c’était provisionné.

M. GILBERT.– La note débute par un constat selon lequel les soutiens attendus de l’État ne sont pas soclés, on le sait en effet. Elle expose un état de fonds de roulement à 5,7 jours, ce qui est vraiment très bas. Dans le même temps, page 13, il est indiqué que les ambitions en matière d’investissement sont conservées. C’est bien, mais on se demande si l’on ne se met pas en danger par rapport à la préparation du budget initial à venir. Dans les dépenses de fonctionnement sur ressources propres, il y a des dépenses assez élevées, notamment le million d’ameublement. Si l’on regarde la situation du budget initial à venir, on voit que l’on va encore avoir un déficit, ce qui est normal parce qu’évidemment on a une sous-dotations de l’État, il ne s’agit pas de le contester. Cependant, pour que le rectorat valide un budget initial, il faut que le montant de notre fonds de roulement soit au même niveau que celui du déficit. Or à cinq jours de fonds de roulement, on se demande s’il ne va pas nous manquer quelques millions pour valider le budget initial à venir qui sera de toute façon en déficit. Et évidemment il y a

les comptes d'attente qui font l'objet d'un apurement, peut-être que vous allez réussir à dégager les ressources, mais n'avez-vous pas pris un risque en maintenant les investissements selon l'ambition que vous aviez affichée ? Et est-ce que vous n'avez pas pris un risque en n'ayant peut-être pas eu un regard un petit peu plus attentif sur les dépenses de fonctionnement au titre des ressources propres ? Est-ce que l'on n'aurait pas pu reculer certaines dépenses, pas pu ne pas dépenser 500 000 euros, un million, pour finalement abonder le fonds de roulement et nous donner un petit peu plus de sécurité ? Parce que le BI 25 fait vraiment l'objet d'un point d'interrogation, et la trésorerie qui est bonne ne pourra pas se substituer au fonds de roulement pour valider le budget.

M. BERNARDINO.– On va être très clair, on n'a pas fait voter un PREF pour rien, donc le BI s'alignera sur le PREF tout simplement. Donc le BI rentrera dans les critères que vous avez validés au plan de retour à l'équilibre.

M. GILBERT.– Donc il n'y a pas d'inquiétude ?

M. BERNARDINO.– Non. On coupera ce qu'il faudra, ce qui va être un peu plus rude. Mais je vous rappelle que vous avez voté un plan de retour à l'équilibre dans lequel il y a des montants et que le BI doit rentrer dans ces montants. Sinon, légitimement le rectorat aura son mot à dire pour nous dire que l'on dépose un budget initial qui n'est finalement pas aligné avec le plan de retour à l'équilibre voté. Concernant le BR, il a été présenté au rectorat, il n'y a pas eu de remarque particulière, on a plutôt un retour positif. Les équipes travaillent déjà sur le budget initial, on avait annoncé lors du PREF des coupes budgétaires, en particulier sur la partie fonctionnement, c'est déjà acté pour les composantes. On est en train de travailler sur la partie recherche aussi pour voir quel effort pourrait être fait. La question qui sera posée de toute façon aux équipes va être très claire, c'est : est-ce que l'on privilégie l'emploi, ce qui veut dire que l'on réduit le fonctionnement pour conserver les marges de manœuvre pour garantir l'emploi et la masse salariale. Ou préfère-t-on le fonctionnement, auquel cas le deuxième levier sera de travailler sur la masse salariale qu'il faudra réduire. Le choix sera

inévitables, on espère néanmoins que tout ce qui est apurement va nous permettre effectivement de recréer du fonds de roulement si l'on encaisse bien les recettes et que l'on enlève du compte d'attente. Et dans le compte d'attente, il y a déjà des produits à recevoir, le fait d'enlever du compte d'attente ne crée pas de recette supplémentaire, donc on est en train de travailler là-dessus. Cela donnera un peu plus de marge sur le fonds de roulement, néanmoins sur l'équilibre financier, c'est bien l'équilibre qui est proposé au PREF qui servira de ligne de conduite sur le BI.

M. GILBERT.– Merci.

M. BERNARDINO.– S'il n'y a pas de question, je vous propose d'avancer, oui ?

M. VALLÉE.– Juste pour rebondir sur la remarque, on peut solliciter que certaines composantes arrivent à dégager plus d'un million d'euros pour finir l'équipement du BRB. Vous aviez dit que vous alliez être plus transparent sur justement les budgets des composantes, vous l'aviez dit lorsque vous avez été réélu. Donc c'est juste une piquette de rappel pour le prochain budget. Et j'aurais plutôt aimé voir écrit que cette composante a restitué à l'UPEC sur ses ressources propres un million d'euros pour que l'UPEC puisse équiper ce bâtiment qui fait partie du patrimoine de l'UPEC. Parce que tout à l'heure, vous parliez de confusions qu'il pouvait y avoir entre la propriété des uns, des autres, j'aimerais mieux que ce soit écrit ainsi parce qu'il ne faudrait pas que... je te fais un chèque d'un million d'euros, mais il ne faudra pas oublier que j'ai fait un chèque il y a un an ou deux, c'est pour les prochaines équipes. Je pense que rien ne s'oublie.

LE PRÉSIDENT.– Oui, mais...

M. VALLÉE.– Il ne faudrait pas que ce soit une avance sur contribution.

LE PRÉSIDENT.– À ce stade, on est sur du BR, mais j'entends bien ce qui est dit. Sur le niveau des composantes, un gros travail a été fait par les services notamment parce que, là encore, toucher les facturations et rattraper les recettes était déjà un exercice héroïque.

M. BERNARDINO.– Cela fait partie des axes que l'on va prendre sur la future loi d'orientation budgétaire qui vous sera proposée, en particulier de finaliser les investissements sur lesquels l'université s'est déjà engagée avant d'en engager de nouveaux. Donc le BRB en fera partie, on ne peut pas s'amuser à laisser des bâtiments à moitié construits donc il va falloir faire des choix sur le budget dégagé par la faculté de santé et par l'IMRB, parce que le laboratoire a mis aussi la main à la poche. C'est quand même le déplacement de leurs équipes et des coûts d'installation de matériel qui va, à mon avis, servir essentiellement aux personnes qui vont être dedans. Donc on leur a demandé d'équiper sachant que le projet BRB a été voté, validé, en CPER en 2015. Et que depuis, il n'a échappé à personne que le coût de la construction a augmenté, que les nouveaux équipements installés dedans n'ont plus les caractéristiques des anciens. Et donc, il a fallu renforcer un certain nombre de choses, que ce soit du structurel, que ce soit sur la partie équipements en particulier électriques pour renforcer l'alimentation des nouveaux appareillages, et tout est pris en charge par la DPDD dans le cadre du surcoût des bâtiments. Donc il y a bien une partie de l'établissement qui est mise sur la partie bâtementaire, le bâtiment appartient bien à l'université et pas à la faculté, l'argent qui est mis n'est pas sur le bâtementaire, mais sur les équipements du bâtiment qui serviront aux étudiants.

Et sur les composantes, c'est en cours, on est en train de travailler avec le VP formation. Alors, je vais l'annoncer clairement, l'objectif est que le budget formation des composantes passe en CFVU et soit voté en CFVU conformément à la réglementation. La CR vote le budget recherche et la ventilation du budget recherche à partir de l'enveloppe décidée en CA, la CFVU devrait voter la ventilation du budget formation sur l'enveloppe donnée par le CA.

Mme NGUYEN.– J'aurais une question et une observation. Est-ce qu'il n'était pas possible de faire autrement que de prélever dans le fonds de roulement au sein de ce BR ? Parce qu'afficher un fonds de roulement à 5,5 jours de fonctionnement en termes de message politique, c'est quand même assez préoccupant pour la communauté, mais aussi à l'extérieur de l'université et par rapport à ce que vous avez dit à l'instant sur le BI 2025. En quelque

sorte, on nous fait comprendre que l'on va continuer la fête jusqu'au prochain BI, mais au prochain BI ce sera véritablement l'austérité totale. On a voté un PREF sur le CA précédent, peut-être aurait-il fallu commencer justement à faire des efforts prévus dans le PREF de façon progressive pour éviter que ce soit beaucoup trop brutal pour l'ensemble de la communauté à partir du prochain budget. On connaît la situation à l'UPEC aujourd'hui, on connaît la situation globale nationale pour les universités, nous savons aussi qu'au niveau de l'État, il ne faut pas s'attendre à grand-chose. Mais il serait peut-être bon de mettre en place des paliers progressifs de réduction des dépenses, de choix d'austérité sur une politique globale de l'UPEC. On a quand même une université qui a un rayonnement, mais on ne peut pas afficher d'un coup une situation qui n'est pas du tout rassurante, 5,5 jours de fonctionnement, en termes de message politique et d'affichage extérieur, c'est très problématique.

M. BERNARDINO.– Je rappelle que l'on est sur un budget prévisionnel, c'est si toutes les dépenses avaient lieu, que tout était consommé, nous ne discutons pas sur le compte financier. Je serais dans une attitude bien différente si l'on était sur un compte financier.

Mme NGUYEN.– Mais justement, un budget c'est également un affichage politique.

M. BERNARDINO.– Oui, mais je tiens juste à rappeler que prélever sur le fonds de roulement, c'est juste normal quand on fait le choix de faire des investissements. Après, je vous rappelle que l'on vous a fait voter une trajectoire pluriannuelle sur le PREF qui a été validée, donc il n'y a aucune surprise. Et je crois que les efforts que vous avez évoqués ont déjà été largement indiqués, il y a eu du gel de poste l'année dernière, la réduction budgétaire sur le fonctionnement cette année et l'année dernière, ce n'est absolument pas comme si l'on découvrait les choses aujourd'hui. Les paliers ont déjà été plus que donnés et dire que le BI s'aligne sur le PREF, si quelqu'un est surpris... Cela faisait partie juste de la cohérence quand on a voté le PREF.

Mme NGUYEN.– Ce n'est absolument pas mes propos, j'ai dit que là, on ne donne pas l'impression sur ce BR de véritablement vouloir résoudre la situation financière de l'université.

M. BERNARDINO.– Très bien, c'est dit. Fadoua, y a-t-il des changements de procurations ? Non. Je vous propose de voter...

M. LEVREL.– Excuse-moi, une dernière observation suite à la remarque de Benoît sur les tableaux des composantes. Au dernier CA dont on vient de voter le PV, le président s'était engagé à nous donner un tableau des ressources propres de toutes les composantes que l'on n'a pas dans les documents aujourd'hui.

M. BERNARDINO.– Cela fera partie du tableau qui sera fourni.

M. THAUVRON.– On s'est engagé à un exercice de transparence, cela suppose la consolidation de nombreuses données. On est en train de finaliser la compilation de ces données pour vous présenter un budget propre intégré de chaque composante où vous aurez l'ensemble des moyens mis à disposition des composantes, donc il y a tout un travail de collecte. La semaine prochaine, les directeurs de composante devraient recevoir toutes les données qui concernent leur composante pour s'assurer qu'elles sont exactes. Et dès que les directeurs de composante auront validé toutes les données, y compris en termes de masse salariale et de nombre de personnels, on diffusera au conseil d'administration ces données, donc l'exercice de transparence, on l'a dit et on va le faire. Il y a juste un travail assez long et hélas un peu laborieux, ce qui interroge nos systèmes d'information, mais vous allez recevoir sous peu toutes ces données.

M. BERNARDINO.– Donc s'il n'y a pas de changement de procuration, je vous propose de passer au vote de l'approbation du budget rectificatif. Qui vote contre ? Un contre. Procuration contre ? Abstention ? Cinq abstentions. Procuration abstention ? Très bien, je vous remercie beaucoup pour l'approbation du budget rectificatif.

1.2 Approbation du périmètre des « recettes fléchées »

M. BERNARDINO.– On fait un point sur l’approbation des recettes fléchées.

Mme DACOSTA.– Effectivement les recettes fléchées. Ce sont les recettes pour lesquelles il y a un financement externe avec une contrepartie et des conditions qui permettent de rendre éligible l’opération. C’est une obligation réglementaire, l’UPEC ne l’avait pas encore fait donc l’idée est vraiment de le soumettre au vote du conseil d’administration. Nous avons proposé un périmètre large, c’est-à-dire que l’on prend toutes les conventions pour lesquelles il est demandé une justification et nous proposons de retenir un seuil d’un million d’euros qui est celui de beaucoup d’établissements, en tout cas sur un budget comparable au nôtre avec une structure de convention similaire. Ce qui veut dire que toutes les conventions supérieures ou égales à un million d’euros feront l’objet d’un fléchage à compter de 2024. Nous avons commencé à anticiper cette démarche dans l’outil, car on a des travaux en parallèle liés à la remontée de données sur l’infocentre qui nous amènent aussi à classifier les conventions, les marqueurs associés appelés ETP. Il n’y a pas du tout la volonté de faire une impasse sur le vote prévu par le conseil d’administration.

M. BERNARDINO.– Merci. Donc c’est un élément technique qui permet de pouvoir rentrer dans la case des recettes fléchées, en sachant que les recettes étaient déjà fléchées, simplement on ne l’affichait pas comme étant des recettes fléchées. Oui, Véréne et Hélène.

Mme CHEVALIER.– J’avais une question sur la nature et le montant des seuils. On comprend assez bien sur des opérations immobilières qu’il est facile d’atteindre le seuil à un million d’euros, en revanche que couvre la notion de contrat d’enseignement pour un million d’euros ?

Mme DACOSTA.– Ce que l’on met généralement dans les contrats, c’est tout ce que l’on ne retrouve pas sur la partie patrimoine et la partie recherche, donc tous les autres contrats. On n’a pas d’autres classifications proposées par la réglementation, donc on va y retrouver par exemple les PIA. Et pour

répondre à votre autre question, c'est un seuil d'un million d'euros donc toutes les conventions dont le projet nominal est supérieur ou égal à un million d'euros seront retenues dans cette classification des recettes fléchées.

Mme CHEVALIER.– D'accord, et c'est le même montant qu'il s'agisse de patrimoine, de recherche ou d'enseignement.

Mme DACOSTA.– Oui, tout à fait.

Mme CHEVALIER.– Donc c'est une décision de l'établissement ou c'est une imposition des arrêtés...

Mme DACOSTA.– C'est une proposition que nous vous soumettons au vote.

LE PRÉSIDENT.– C'est pour une meilleure visibilité aussi, Hélène.

Mme DACOSTA.– Tout à fait, merci. L'idée est vraiment de pouvoir améliorer la lecture de la trésorerie pour pouvoir distinguer la trésorerie réellement disponible de la trésorerie fléchée et de voir les opérations significatives qui ont un impact sur le solde budgétaire. Donc c'est vraiment un indicateur qui participe à améliorer la lecture de la ventilation des conventions et de l'impact budgétaire de ces conventions.

M. BERNARDINO.– Je vous propose de passer à l'approbation du périmètre des recettes fléchées, donc il n'y a pas eu de changement de procuration. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Approbation de la réévaluation du taux horaire de rémunération des contractuels étudiants

M. BERNARDINO.– Dernier point soumis à discussion, l’approbation de la réévaluation du taux horaire de rémunération des contractuels étudiants. Marion ?

Mme CASTELAIN.– Bonjour à tous. On vous propose effectivement aujourd’hui la réévaluation du taux de rémunération brut des contractuels étudiants. Ce serait un alignement sur l’enveloppement de la Région, on a une compensation par la Région, et on a appliqué le coût brut de référence qui est de 18,20 euros, c’est le coût de remboursement de la Région qui correspond à un coût horaire brut de 12,81 euros avec 10 % d’augmentation que l’on propose. Et on propose surtout l’alignement à tous, donc tous les contractuels étudiants. Donc cela fait une augmentation de 10 % avec maintien de la revalorisation de 25 % après 19 heures ou le week-end.

M. BERNARDINO.– Est-ce qu’il y a des questions ?

Mme CHEVALIER.– Si j’ai bien compris la note, l’augmentation de la rémunération se traduit par une diminution du nombre d’heures ? Du coup, on comprend en creux que l’enveloppe reste constante.

Mme CASTELAIN.– L’enveloppe reste constante parce qu’aujourd’hui, on ne l’utilise pas à 100 %. En tout cas aujourd’hui, il n’y aura pas d’augmentation de l’enveloppe ni d’augmentation budgétaire liée à cette augmentation du taux horaire brut, c’est cela l’objet de la note.

M. BERNARDINO.– Oui, ce n’est pas parce que l’on réduit l’enveloppe, c’est vraiment juste parce qu’elle n’était pas consommée et que même avec l’augmentation de 10 %, on reste dans l’enveloppe.

Mme VILLANUEVA.– Juste une question. En préparant la réunion, on s’était posé la question de pourquoi l’enveloppe n’est pas dépensée.

Mme CASTELAIN.– C’est justement un travail qui va être fait avec la DEVE et Vie de Campus pour que l’on puisse utiliser cette enveloppe. Aujourd’hui, il y a des composantes qui utilisent aussi leur propre enveloppe pour payer des

contractuels étudiants et l'objectif, on utilise en priorité l'enveloppe dédiée à Vie de Campus pour les étudiants, on utilise ces enveloppes et ces crédits qui sont dédiés.

Mme GARAPON.– Oui, en complément la manière dont c'est organisé aujourd'hui, c'est que l'on alloue un nombre d'heures. Les directions demandent un nombre d'heures, souvent on répond à la hauteur de la demande et en fait, les heures ne sont pas intégralement allouées. Donc il faut sans doute que l'on travaille effectivement, c'est dommage de ne pas consommer toute l'enveloppe. Mais en tout cas, ça semblait un bon moyen de dire : « Dites-nous de combien d'heures vous avez besoin ». Donc effectivement, c'est très rare que les directions atteignent le plafond en fait.

M. BERNARDINO.– Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose que l'on vote l'approbation de ce nouveau taux horaire pour les vacances étudiantes. Pas de changement de procuration, donc qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci, vote à l'unanimité.

Points non soumis à discussion

1. VIE INSTITUTIONNELLE

- 1.2 Approbation de l'Autorisation donnée au Recteur-Chancelier des universités de Paris, en application de l'article D 762-8 du Code de l'éducation, d'initier une action judiciaire devant le Tribunal Judiciaire de Paris en révision des charges et conditions grevant la donation du 10 novembre 1953 aux termes de laquelle les consorts Finaly ont donné à l'Université de Paris un ensemble immobilier dénommé « Villa Finaly » et de réaliser toutes les formalités et actes nécessaires, selon les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques et du Code civil, jusqu'à l'obtention d'une décision définitive**

M. BERNARDINO.– On passe aux points non soumis à discussion qui vous ont été déposés. Premier point sur la Villa Finaly qui concerne une donation faite à la chancellerie des universités de Paris. Une villa se trouvant à Florence sur

laquelle on doit avoir de gros travaux de remise en conformité parce qu'il y a un problème structurel, ce qui va coûter extrêmement cher. Donc la chancellerie des universités souhaite plutôt céder cette villa et donc la revendre. Mais comme il s'agit d'une donation, il faut mettre en place des « procédures judiciaires » pour justement casser la donation et pouvoir en faire une mise en vente puisque la chancellerie des universités en était la propriétaire tant qu'elle respectait la volonté de la donation. Donc là l'idée, c'est simplement, en tant qu'une des 13 universités de la chancellerie de Paris, de donner l'autorisation de lancer les procédures. Sur la formation recherche, c'est l'approbation, oui ?

M. VALLÉE.– Oui parce que cela fait plusieurs fois que l'on a à voter des délégations de pouvoir, je ne sais pas comment cela s'appelle, au recteur – chancelier des universités qui gère l'indivision. J'ai quand même une question : pourriez-vous présenter au CA ou communiquer aux administrateurs le bilan annuel qui doit vous être fait par la chancellerie en tant que membre de l'indivision ? Non, ce n'est pas fini parce que je pense que vous ne l'avez pas. J'ai cherché un peu ce qu'il y avait dans cette indivision dont l'UPEC fait partie au même titre que les 13 universités. Et on tombe sur un rapport de la Cour des comptes, j'aime bien les rapports de la Cour des comptes comme vous le savez, de 2014 qui parle d'un établissement public à supprimer. On est dans l'indivision, OK, il y a de l'argent qui doit rentrer un peu, alors visiblement pas beaucoup en 2014, je ne sais pas ce que l'UPEC récupère au titre de sa quote-part. Certaines universités en 2014 avaient l'air en tout cas de récupérer un peu plus que nous, à savoir des locations de bâtiments parce qu'il y avait du désamiantage pour Sorbonne 1, 2, 3. Je ne sais pas si l'on a un droit de tirage, mais quand on est dans une indivision, si on est 12 ou 13, à minima chacun doit récupérer à peu près sa quote-part parce que sinon cela fait des jalousies dans les familles.

LE PRÉSIDENT.– Cela dépend des quotes-parts...

M. VALLÉE.– Ce n'est pas le sujet. En 2014, c'est une chose que la Cour des comptes voulait supprimer, je ne sais pas si cela va être remis au goût du

jour, ce qui m'arrangerait parce que quand on a un patrimoine estimé en 2014 à 123 millions d'euros avec des immeubles dans Paris, des forêts, etc., je pense qu'en tant que membre de cette indivision, on a un droit de regard. Parce que visiblement en 2014, fournir des logements de fonction à des copains, des copines, des anciens recteurs, des enfants de recteur, je parle de 2014 et j'espère que cela a changé, mais je pense que l'on devrait peut-être s'y intéresser davantage. Pour l'UPEC, c'est bien d'en faire partie, cela a peut-être un coût, mais on se doit de récupérer à minima les choses. J'ai regardé les prix, il n'y en a pas beaucoup pour l'UPEC, Gustave Eiffel en a plus que nous alors qu'elle ne fait pas partie de l'indivision. Je ne sais pas s'il y a des bourses parce que visiblement la chancellerie finance des bourses, j'aimerais qu'il y ait une enveloppe à toutes les universités qui en font partie qui dise : « voilà, l'UPEC donne une bourse au titre de la chancellerie », ce serait plus carré. On s'arrangeait en famille, une indivision qui date d'il y a 40 ans quand même. Donc moi à titre d'élu là, je ne donne pas quitus au chancelier pour régler cela tant qu'il n'a pas fait son rapport et qu'il soit transparent avec toute l'indivision parce que 120 millions d'argent qui dorment, ce n'est pas public, c'est propriété de cette vieille université. Cela mérite quand même de s'y intéresser en tant que président d'université et en tant que contribuable. Je vous invite à lire le rapport de 2014 qui est très intéressant.

M. BERNARDINO.– Je vois que Suzanne est happée par autre chose, mais je ne sais pas si le rectorat veut émettre un commentaire.

Mme AKKARI.– Bonjour, je suis la cheffe du site de Créteil du service régional d'enseignement supérieur, d'habitude vous voyez Monsieur SEBAG qui représente la rectrice déléguée. La chancellerie est effectivement un sujet régional puisque les 13 anciennes universités, qui ne sont plus que 10 ou 11 maintenant du fait des fusions, font partie de cette indivision. Effectivement un rapport devrait être fait, ou doit être fait, dont je n'ai pas copie, il doit être demandé par le président. C'est une chancellerie qui est gérée à la Sorbonne par une personne dédiée et si vous le souhaitez, je peux vous mettre en contact les uns et les autres.

M. VALLÉE.– Je suppose qu’il y a un CA, on est même peut-être membre de droit à moins que ce soit les personnes extérieures qui aient pris le leadership...

LE PRÉSIDENT.– Non, il y a un CA.

Mme AKKARI.– Il y a un conseil d’administration de la chancellerie auquel, si mes souvenirs sont bons, les présidents des universités sont membres.

M. VALLÉE.– En 2014, 123 millions de biens potentiels, tout n’est pas très clair.

M. BERNARDINO.– On va faire la demande pour avoir le rapport, si un rapport, j’imagine annuel, a été fait.

M. VALLÉE.– Oui parce que là, on vote des choses, la maison de Richelieu à 120 000 euros, la maison du poète, délabrée en plus, on a perdu le château des Rothschild à une époque on était obligé de le rétrocéder, donc à un moment donné...

LE PRÉSIDENT.– Je pense que c’est surtout des coûts ces choses-là, mais...

M. VALLÉE.– Non, Monsieur le Président, cela rapporte un peu d’argent, très peu, mais cela paye les banquets et les repas de certaines personnes, c’est un avis personnel, sous les ors de la République.

LE PRÉSIDENT.– On va demander le rapport d’activité.

M. VALLÉE.– Oui et si vous voyez vos confrères, étonnez-vous aussi je pense. C’est quelque chose qui n’a plus lieu d’être...

LE PRÉSIDENT.– En tout cas, Gustave Eiffel n’en fait pas partie.

M. BERNARDINO.– Très bien, c’était le premier point.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1 Approbation des propositions d'ouverture de formations de diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) pour la rentrée 2025

M. BERNARDINO.– Le deuxième point, c'était un DEUST qui est passé en CFVU et qui a été voté à l'unanimité lundi dernier.

2.2 Approbation des capacités d'accueil définitives en 2^{ème} année de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) à la rentrée 2025–2026

M. BERNARDINO.– Et le dernier point, contrats et conventions, un point classique et les capacités d'accueil qui vous ont été envoyées en complément.

M. THAUVRON.– Très rapidement, les capacités d'accueil c'est un peu un marronnier annuel puisque chaque année, on doit voter les capacités d'accueil dans les différentes filières MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie). Capacités qui sont fixées par l'Agence régionale de santé, donc nous n'avons pas la main, on subit cela, par contre il y a une obligation de les voter. Voilà ce qui vous est présenté aujourd'hui et donc il faut les voter.

M. BERNARDINO.– Oui, Lucas ?

M. LEVREL.– Merci, c'est à propos du DEUST mécatronique, je suis assez étonné d'ailleurs que les étudiants aient validé cela à l'unanimité en CFVU, mais peu importe. On a pris le temps d'ouvrir le document, donc en fait il s'agit de faire une double inscription aux étudiants de première et deuxième année de l'ICAM, l'Institut catholique des arts et métiers, une école d'ingénieurs privée à Sénart. Dans cette formation de 1 300 heures en 2 ans pour les étudiants, environ 2 500 heures d'enseignement sont assurées par des enseignants de l'ICAM et 70 heures sont assurées par les enseignants de l'UPEC. Et l'UPEC va donc les inscrire en DEUST à l'IUT de Sénart et leur délivrer un diplôme, sachant que ce DEUST ne sera pas ouvert sur Parcoursup

en dehors de l'ICAM. Donc à priori, les étudiants ne pourront pas s'inscrire à un DEUST à l'UPEC, ce sera les étudiants inscrits à l'ICAM qui bénéficieront d'un diplôme de DEUST qui leur permettra, s'ils ne veulent pas poursuivre dans l'école d'ingénieurs, de sortir avec un diplôme au lieu de sortir sans rien. Donc à priori, l'UPEC doit délivrer un diplôme national à des étudiants pour lesquels elle assure 70 heures de formation sur 2 500 dans une école privée qui est sélective sur Parcoursup. Et cela m'étonne que les élus étudiants aient adopté à l'unanimité un tel projet.

M. BERNARDINO.– Juste pour rappeler ce qu'est l'ICAM. L'ICAM est une école d'ingénieurs installée à Sénart depuis plus de dix ans, pour laquelle l'UPEC avait validé l'installation et le soutien à l'époque avec une majorité de la Région Île-de-France qui était à gauche et pas celle que l'on a aujourd'hui. C'est une école privée loi 1901, donc sans but lucratif, dans laquelle l'UPEC siège au CA. C'est une école que l'on a implantée sur un territoire où l'enseignement supérieur... j'espère que cela n'a échappé à personne qu'en Seine-et-Marne, le nombre d'écoles d'ingénieurs n'est pas du tout le même que sur la région parisienne.

Le choix qui a été fait, puisque l'UPEC n'est pas en capacité de développer beaucoup de nouvelles formations sur le territoire, c'est d'accompagner un maximum les étudiants dans la poursuite d'études sur ce territoire. Il y a un dispositif qui existe déjà depuis un petit moment avec l'UPEC et l'ICAM qui était sur l'apprentissage. Et l'on est exclusivement sur la voie en apprentissage parce que l'on considère que la voie en apprentissage, c'est l'ascenseur social aussi pour des étudiants qui n'ont pas la capacité financière de pouvoir faire des écoles d'ingénieurs privées à des tarifs qui sont extrêmement élevés. Néanmoins, ce sont des gens qui socialement sont un peu plus fragiles que ceux qui choisissent les classes prépa des grandes écoles et qui ont peut-être des moyens financiers plus importants.

Sur les autres sites de l'ICAM en province, ils adossent leurs deux premières années d'apprentissage sur un BTS, ici nous avons fait le choix avec l'ICAM de travailler main dans la main et plutôt l'adosser avec un DUT à l'époque. Donc trois spécialités de DUT étaient déjà adossées à ces deux premières années d'apprentissage. Il est vrai que comme il s'agissait d'un DUT, on assurait deux tiers des enseignements et eux un tiers dans la mesure où il

s'agissait d'un diplôme qui était délivré par l'IUT. Aujourd'hui, ce modèle marche bien, c'est plus d'une cinquantaine d'étudiants par an qui intègrent l'apprentissage en deuxième année, et qui ensuite intègrent l'école d'ingénieurs. Mais cela leur permet aussi quand ils candidatent sur cette école, de ne pas s'engager sur un cursus de cinq ans, ils savent qu'il y a un diplôme intermédiaire à bac+2 qui leur permet effectivement de pouvoir sortir si jamais cela ne se passait pas bien dans le cursus des cinq ans.

Deuxième avantage d'adosser le diplôme avec cette école d'ingénieurs, c'est aussi de leur permettre de faire de l'apprentissage dès la deuxième année. Quand il s'agit de deux ans préparatoires sans diplôme rattaché, il n'y a pas de possibilité de faire d'apprentissage parce qu'il n'y a pas de titre RNCP rattaché. Et cela permettait aussi, sur la première année qui était en formation initiale, aux étudiants boursiers de rester boursiers justement parce qu'ils ont une inscription à l'université, ce qu'ils ne peuvent pas sans cette inscription.

Donc la difficulté que l'on a parce que le modèle marche très bien et qu'il est très satisfaisant aujourd'hui, c'est le passage du DUT Bac+2 au BUT Bac+3. On se retrouve systématiquement aujourd'hui avec des jeunes qui doivent trouver des contrats d'apprentissage pour deux ans, deuxième et troisième année. Et à la fin de la première année, ils sont tous obligés de rompre leur contrat pour pouvoir basculer sur un nouveau contrat dans le cycle d'ingénieur. Ce qui complique énormément leur recherche d'entreprise, car ils sont obligés de dire : « On fait un contrat de deux ans, mais à la fin de la première année, il y aura une rupture de contrat puisque j'envisage plutôt de faire l'école d'ingénieurs ». Donc on a cherché à trouver un autre dispositif qui permette de garantir à ces jeunes étudiants voulant de faire un cursus en cinq ans, mais qui pourraient aussi changer d'avis en chemin, de leur donner des possibilités de sortie. Le DEUST est la manière la plus simple pour nous, c'est-à-dire que l'on adosse à un DEUST mécatronique, la spécialité qui s'apparente le plus à ce qu'ils suivront après dans le cycle d'ingénieur. Ainsi, ils peuvent en première année intégrer le cursus d'ingénieur cinq ans sur un diplôme DEUST qui leur permettra en fin de deuxième d'année d'avoir un diplôme intermédiaire, donc déjà d'être rassurés sur le fait qu'ils ne repartiront pas avec rien s'ils s'arrêtent là. Et qui permettra aussi de

développer l'apprentissage sur cette deuxième année, ce qui leur servira de tremplin pour les trois années suivantes qui doivent être dans l'apprentissage aussi pour le cycle d'ingénieur.

Ce projet est construit, on n'est pas dans la vente d'un diplôme de l'université à une école d'ingénieurs. Mais le sujet que l'on peut avoir, c'est que cela reste un cursus de l'école d'ingénieurs donc avec majoritairement les enseignants de l'école d'ingénieurs. N'étant pas là pour financier le cycle d'ingénieur, il ne faut pas non plus que cela coûte de l'argent à l'université. Néanmoins, il y a des recettes qui sont prévues en deuxième année pour permettre d'intégrer... Des enseignants vont intervenir et ils n'ont pas souhaité se positionner pour l'instant, car il y a des collègues de l'IUT qui interviennent dans cette école d'ingénieurs, il ne serait donc pas surprenant qu'ils n'interviennent pas. Mais s'ils le font, ils interviendront en tant que vacataires de l'école pour que ce soit bien l'école qui soit rémunératrice de ces personnes et pas l'établissement.

Donc il y a trois votes. Le premier, c'est l'approbation donnée au recteur de chancellerie. Il n'y a pas eu de changement de procuration. Donc c'est l'approbation de l'autorisation donnée au recteur-chancelier, qui vote contre ? Un contre. Procuration contre ? Abstention ? Trois abstentions. Procuration abstention ? Très bien, je vous remercie.

Deuxième vote, l'approbation de l'ouverture du DEUST. Qui vote contre ? Quatre contre. Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci.

Troisième vote, l'approbation des capacités d'accueil définitives pour la deuxième année de médecine. Vérène ?

Mme CHEVALIER.– On ne les a pas vus, on ne les avait même pas dans les documents.

M. BERNARDINO.– Si, ils sont sur SharePoint à priori.

LE PRÉSIDENT.– En même temps de toute façon, on n'a absolument pas la main là-dessus. Mais cela a été mis sur SharePoint et voté en CFVU.

M. BERNARDINO.– Donc le vote sur l’approbation. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci beaucoup.

3. CONTRATS ET CONVENTIONS

3.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l’Université

M. LEVREL.– J’ai une question sur les contrats et conventions. J’aurais voulu connaître le périmètre du tableau parce qu’en fait, on voit des choses comme des conventions 1 000 euros, donc de petites choses. Et par ailleurs, je sais qu’il y a des contrats notamment avec des cabinets d’avocats qui ont été passés et dont le montant doit être nettement supérieur à 1 000 euros, or ils ne figurent pas dans le tableau. Donc je voulais savoir quel était le périmètre de ce tableau.

Mme GARAPON.– Il faut que je regarde précisément et on vous répondra.

M. LEVREL.– Il y a au moins deux contrats de prestation qui ont dû être passés avec des avocats pour le Conseil d’État, etc., un grand cabinet dont j’ai oublié le nom.

M. VALLÉE.– Et vous m’aviez promis le courrier de réponse au rapport, sur le temps de travail des BIATSS. Il était quasiment prêt mi-juillet, il était presque mis à ma disposition, donc je pense que là, il est déjà sous pli.

Mme GARAPON.– Absolument, il est sous pli.

M. VALLÉE.– Mais je poserai la question à chaque fois parce qu’il y a un autre rapport maintenant sur la fusion de certains ITA et il est fait référence à ce rapport. Je n’ai pas envie que vous fassiez un deuxième courrier pour...

Mme GARAPON.– Tout à fait.

M. BERNARDINO.– Merci, je vous souhaite un bon appétit.

Le conseil d'administration est clos à 12 h 43.